



# Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales – C. P. 2016 – 1950 SION 2 – CCP 87-187745-4

## Dossier spécial

(sommaire p. 31)

### Serait-ce le début de la prochaine persécution religieuse ?

Par M. l'abbé Giulio Maria Tam

**LE GOUVERNEMENT ITALIEN  
a condamné la Fraternité S.S.P.X comme secte,  
ou plutôt ce que la Fraternité représente,  
c'est-à-dire le Magistère romain traditionnel**

«... *Non seulement et pas tellement pour la messe en latin ... mais spécialement pour le refus des thèses concordataires de Vatican II*» (Texte du Ministère de l'Intérieur).

Ont-ils condamné *La Fraternité* ou plutôt l'encyclique *Quas Primas* de Pie XI, la Royauté sociale de N.S.J.C., l'État catholique qui affirme la supériorité de l'Église et la reconnaît comme Religion d'État, *Quanta cura*, de Pie IX (qui condamne l'État non confessionnel, neutre, laïc, la liberté de conscience, de presse, etc.), *Pascendi Dominici gregis* de saint Pie X... ?

Loi Mancino 1993 ... «est passible de un à quatre ans de réclusion : a) celui qui diffuse, de quelque manière que ce soit, des idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale ou ethnique.»

Quelles en sont les implications doctrinales et morales ? Un catholique italien doit-il, et peut-il se taire face à une telle loi, peut-il ou doit-il défendre la supériorité de l'Église catholique sur les autres églises ?

Courage ! l'Église catholique a traversé “*d'autres vents et d'autres tempêtes*”. Depuis 2000 ans elle enterre ses persécuteurs... et on recommence... La Fraternité St Pie X, historiquement est bien petite, mais parce qu'elle incarne le Magistère Traditionnel, elle est grande, très grande, infinie, invincible... même les ennemis le savent... et nous ? «...celui qui M'aura renié devant les hommes (ONU et Vat. II), Moi aussi je le renierai devant Mon Père qui est dans les cieux» (Mt. 10, 33).

## I<sup>o</sup> Partie

### PRÉPARATION À LA PERSÉCUTION DE LA F.S.S.P.X POUR INTÉGRISME

#### Introduction

La condamnation date de février 1998.

**1)** Il faudrait savoir maintenant si la même chose est en train de se préparer en Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, etc. (Commission des sectes, mention de la Fraternité dans la liste des sectes...) et se renseigner sur la possibilité d'intervenir :

- dans la presse (en achetant un 1/4 de page dans un quotidien)
- action personnelle ou tout autre moyen (correspondance, mailing...)

**2) Pourquoi ont-ils choisi l'Italie** pour condamner nommément la Fraternité ? Une des raisons est certainement le fait que nous soyons moins connus en Italie qu'en d'autres pays, par conséquent l'opinion publique n'identifie pas la Fraternité avec le Magistère romain traditionnel. Nous devons donc concentrer nos efforts afin de nous faire mieux connaître par des publications, car ils semblent vouloir agir en silence, dans le but d'utiliser notre identification à une secte seulement plus tard.

Remarquons que la liste italienne a été faite par un gouvernement (qui vient de tomber) comprenant des ministres communistes .

**3)** Il faut aussi examiner les raisons **du silence** de la presse sur la condamnation de la Fraternité en Italie (le texte de la condamnation n'est resté que dix jours sur internet et a ensuite été enlevé).

#### Les raisons de ce silence :

- les gens n'étaient pas préparés...
- ils auraient réagi...

– «Le fait qu'un nombre non négligeable d'hommes, au delà du cercle restreint des membres de la Fraternité de Monseigneur Lefebvre, voient en cet homme une sorte de guide, doit nous faire réfléchir» (Card. Ratzinger, Chili, 1988, cité dans *Documentation...* N° 4, la *Pseudo-Restauration du Card. Ratzinger*).

#### Les prochaines années nous aurons à faire face à trois batailles successives :

- a) **L'identification** de la Fraternité comme secte (qu'ils ont déjà gagnée en partie).
- b) **La criminalisation**, ajoutant ainsi une charge émotionnelle négative au mot "intégriste".
- c) **La mise hors-la-loi** avec toutes ses conséquences.

#### Quelques définitions du fondamentalisme : Dans les livres et la presse

**1) Roger Garaudy**, dans le livre *Les intégrismes*, cité dans l'article d'*El Cronista cultural* (Argentine), du 31.5.1992 écrit : : «...le fondamentalisme ... signifie l'identification religieuse et politique avec des formes culturelles ou des institutions qui ont existé à une certaine époque historique...»

«...croire qu'on possède une vérité absolue et l'imposer...»

«...c'est le plus grand danger de notre époque...»

Et il poursuit : «...jusqu'en 1966 les dictionnaires n'en parlaient pas...

...1966 *Le petit Larousse* : "attitude de celui qui refuse d'adapter une doctrine aux nouvelles conditions."

1976 *Larousse de poche* : "attitude de certains catholiques qui refusent de s'adapter aux conditions de la vie moderne."

1984 *le Grand Larousse* (12 tomes), : "à l'intérieur d'un mouvement religieux, attitude de fixation qui consiste à s'opposer à tout développement ou évolution ... l'intégrisme catholique a été particulièrement combatif sous Pie X, il ressuscita avec Vatican II..."

1987 *Larousse* : "attitude de certains catholiques qui, faisant appel à la tradition, nient toute évolution" (signé Jean Dubois).

...Par ces définitions on comprend les principales composantes de l'intégrisme :

a) immobilisme, refus de s'adapter, opposition obstinée au progrès ou à l'évolution,

b) attitude tournée vers le passé : tradition

c) intolérance, repli sur soi, dogmatisme, rancune, agressivité, intransigeance.»

Il s'oppose donc à ces termes : immobilisme à évolution, tradition à modernisme, dogmatisme à neutralité, en un mot l'intégrisme serait le contraire de la laïcité.»

**2) Robert Spaemann**, philosophe allemand, titulaire d'une chaire à l'Université de Munich, a publié un article au Chili dans le journal *El Mercurio*, du 31.1.1993.

Définition du fondamentaliste :

a) «...c'est quelqu'un qui refuse tout dialogue, avec lequel on ne peut discuter,

b) ...c'est un homme pour lequel quelque chose est sacré et il n'est pas disposé à le négocier,

c) ...l'origine du fondamentalisme est protestante, Luther disait «il faut laisser prévaloir la parole» (contre l'esprit), cependant l'orthodoxie est une construction intellectuelle catholique... Le traditionalisme catholique en donne la contreuve, Mgr Lefebvre adopte une position fondamentaliste de fait...

...le fondamentalisme islamique ... pour Voltaire c'est le prototype du fanatisme... pour le nazisme le critère dogmatique et biologique c'est l'homme allemand... Pour le

*fondamentalisme vert... le critère dogmatique c'est la nature»*

**3) Guillermo Belcore**, *La Prensa*, Argentine, 9.12.1992

*«...L'aboutissement de l'Occident réside dans l'éloignement de la signification littérale de l'interprétation ... la lettre tue, l'esprit vivifie.*

*...la modernité c'est la primauté de l'interprétation de l'esprit sur la lettre... en Orient non.*

*...en Orient les rites religieux sont comme des rites de pierre...»*

### Le problème doctrinal

**Deux “fondamentalismes” :**

**ou la vérité objective avec toutes ses conséquences**

**ou le relativisme avec toutes ses conséquences, religieuses, politiques, sociales... y a-t-il une voie médiane ?**

*Pour comprendre ce qui se passe dans l'Église et dans le monde il faut se souvenir que :*

**1)** L'histoire est une **lutte entre Dieu Notre-Seigneur** qui veut être adoré exclusivement avec le Père et le Saint-Esprit et **Satan qui** va toujours contre la volonté de Dieu et invente d'autres religions; il les met sur le même plan que la religion catholique : égalitarisme religieux.

**2)** Avec l'Incarnation de Notre-Seigneur et la **Christianisation** du monde (après les ténèbres du monde pré-chrétien, fruit du péché originel) s'éleva l'admirable civilisation catholique du moyen âge : «...Il fut un temps où la philosophie de l'Évangile gouverna les nations» (Léon XIII, *Immortale Dei*). Ce fut l'**incarnation religieuse, politique, sociale et économique de la Vérité objective** : Dieu Notre-Seigneur, l'Église catholique, son Ordre social (cela fut, est et sera le programme politique catholique).

**3)** Cependant l'histoire de ces derniers siècles nous montre la **déchristianisation**, et la preuve que sans le Christ on ne peut rien édifier. Pie XII le résume d'une façon magistrale : «En ces derniers siècles... ils ont voulu la nature sans la grâce (Révolution humaniste),... le Christ oui mais l'Église non (Révolution protestante), ...après : Dieu oui mais le Christ non (Révolution libérale) ...et enfin le cri

*impie : Dieu est mort (Révolution socialiste)» (Pie XII, 12.10.1952).*

**4)** Ils ont désincarné la Vérité objective avec toutes ses conséquences religieuses et politiques, et ils ont incarné progressivement le relativisme avec toutes ses conséquences : **toutes les religions et idées sont égales et l'homme a le droit de pratiquer publiquement n'importe quelle idée...** et celui qui n'est pas d'accord est coupable de **discrimination**.

**5)** Cependant **si tout est relatif, tout est possible...** De là sortent les nouvelles lois et l'égalité de toutes les religions et idées : laïcisme, divorce, avortement, euthanasie, homosexualité, drogue, etc. Et ce qui va suivre, c'est la révolution permanente : anthropophagie, polygamie, l'initiation au monstrueux, au satanique... l'avenir sera choquant. Préparons-nous en reconstruisant dans notre âme tout ce qui disparaît au dehors : tel est le «*château intérieur*» de sainte Thérèse que nous devons préparer.

L'ONU est l'organisation politique qui répand ce relativisme; nous devons la démasquer, en montrer la contradiction avec la Foi catholique et l'obliger à nous condamner en tant que catholiques et pas sous d'autres prétextes, par exemple le racisme, etc. Il ne faut pas se laisser enfermer dans des batailles périphériques.

Avant, l'ONU (en 1948) **proposait** son idée relativiste : égalité et liberté pour toutes les religions et idées. Maintenant, depuis 1981, elle va **l'imposer** avec le **Décret pour l'élimination de toute forme d'intolérance et de discrimination fondée sur le credo**. Elle déclare criminelle la position contraire, la position catholique traditionnelle, et veut éliminer ceux qui s'opposent à l'égalité des religions.

Cependant, le pire, c'est qu'au **Concile Vatican II**, les hommes d'Église eux-mêmes ont introduit le **relativisme** dans son sein; pour cela, ils ont maintenant honte de ce qu'ont dit les papes précédents et enseignent le contraire; ils continuent à changer **la religion**.

**Il s'ensuit que certains actes de la Foi catholique traditionnelle seront progressivement interdits, doctrinalement criminalisés et, après une Révolution culturelle, légalement interdits et pénalisés par la loi comme fondamentalistes, sectaires. Préparons-nous !**

### *Le magistère romain traditionnel enseigne que :*

- 1)** Dieu existe objectivement.
- 2)** N.S.J.C. est l'**Unique Dieu exclusif** avec le Père et le Saint-Esprit.
- 3)** L'Église catholique est **unique, exclusive et divine**
- 4)** Le Magistère romain a toujours enseigné la même doctrine : «*infaillible et irréformable*» (Concile Vatican I). C'est l'unité doctrinale des Papes dans le temps.

**1)** Il faut éliminer l'erreur de l'athéisme.

**2)** Il faut éliminer les autres religions : «*Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*» (Mt 28,19).

**3)** Il faut éliminer les églises protestantes.

**4)** Il faut éliminer le modernisme des papes actuels qui, enseignant le contraire de leur prédécesseurs, rompent l'unité doctrinale de l'Église.

*«Il viendra un temps où ils ne supporteront plus la bonne doctrine et ils se tourneront vers les fables» (2 Tim. 4)*

*«Ayez les mêmes sentiments qu'eut Jésus-Christ» (Phil, 2,5).*

# Deux Volontés se heurtent dans l'histoire et cherchent à s'éliminer mutuellement

## Volonté de N. S. Jésus-Christ et de la Sainte Vierge (aujourd'hui en déroute)

1) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature (et le droit) d'**être adoré exclusivement** avec le Père et le Saint-Esprit par tous les hommes et d'éliminer les autres religions ? **La Vierge** participe de ces désirs infinis par grâce. «*Tu n'auras pas de dieux étrangers devant moi*» (Exode 20, 3). «...*Ôtez du milieu de vous les dieux étrangers*» (I Rois 7, 3). «...*Je suis le Seigneur votre Dieu et il n'y en a pas d'autres*» (Joël 2, 27). «*Si vous gardez les dieux étrangers et que vous les adorez j'effacerai Israël de la face de la terre*» (3 Rois 9, 7).

2) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature – et la **Vierge** par grâce – que tous les hommes entrent exclusivement dans l'Église catholique, et que celle-ci soit missionnaire en éliminant les autres églises ?

«*Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église*» (Mt 16, 16). «*Allez donc, enseignez toutes les nations les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*» (Mt 28, 19).

3) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature – et la **Vierge** par grâce – que l'État soit exclusivement catholique, ainsi que ses institutions et ses lois, et que l'État non confessionnel, neutre ou laïc soit éliminé ? C'est la Royauté sociale de Jésus-Christ : «... *c'est un dogme de Foi catholique*» (Pie XI, *Quas Primas*).

4) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature – et la **Vierge** par grâce – que nous ayons une inimitié pour le Serpent, ses idées, ses œuvres et ses enfants : «*Je mettrai une inimitié entre toi et la Femme, entre tes enfants et ses enfants*» (Genèse 3, 15).

Cela ne nous étonne pas que l'ONU soit ainsi; nous devons seulement nous préparer à une nouvelle persécution de l'Église qui a déjà survécu à d'autres vents et à d'autres tempêtes. Mais que les hommes d'Église se soumettent à la Révolution et à l'ONU, et enseignent maintenant ces mêmes doctrines œcuméniques, nous ne l'acceptons pas. En voyant qu'ils enseignent le contraire des papes précédents et qu'ils ont honte de l'enseignement de ces derniers, nous, nous avons honte des papes modernistes et nous considérons que l'Église est occupée par les idées de l'Ennemi. En conséquence, nous sommes déjà en train d'organiser la résistance.

En ce moment, le plus urgent est de comprendre, dénoncer et mettre en lumière ce conflit; il faut empêcher qu'il reste caché et obliger le système à combattre à ciel ouvert. Autrement, on se bat mal.

**NOTE 1)** *Ils cherchent ou à nous faire trahir la Foi ou à nous éliminer, nous diviser et nous faire nous sentir mal, alors il faut témoigner de la Foi, survivre, rester unis, et se sentir bien : «celui qui va en amour ne se fatigue point et ne fatigue point» (St Jean de la Croix), «Contemplation pour obtenir l'amour de Dieu» (St Ignace, Exercice N. 230).*

## Volonté du démon

(aujourd'hui victorieuse)

1) Le **démon** va toujours contre la volonté de Dieu; alors il invente d'autres religions et les met sur le même plan que la Religion catholique : **égalitarisme religieux**. C'est la **Maçonnerie** qui en 1717 affirme cette idée. Si toutes les religions sont égales alors il faut déclarer la liberté et l'égalité des religions; c'est l'**ONU** qui en 1948 enseigne **ouvertement** cette doctrine avec sa *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*.

Avec le Concile Vatican II, les **hommes d'Église** se soumettent à cette même doctrine (qui était condamnée par les papes d'avant) en adoptant le décret sur la liberté religieuse. Il renient la Foi catholique traditionnelle. Le Pape a dit : «*Unissez-vous à moi dans la prière afin qu'on atteigne vite et que se réalisent pleinement tous les buts signalés par cette Déclaration [celle de l'ONU]*» (Osservatore Romano, 8.12.1990). Et le **Pape demande pardon** aux autres religions.

2) Le **démon** ne veut pas que les hommes entrent dans l'Église catholique, il veut **éliminer l'esprit missionnaire, prosélyte et triomphaliste de l'Église**. Si toutes les religions sont égales, alors il faut **renoncer à éliminer** les autres églises. Aujourd'hui c'est l'**ONU** qui incarne cette volonté avec son *Décret pour l'élimination de toute forme d'intolérance et de discrimination fondée sur le credo* (25.11.1981). Il interdit et pénalise la position catholique traditionnelle (1). Et les **hommes d'Église** se soumettent. Le Pape : «*Il ne doit pas y avoir de place ... pour un prosélytisme agressif*» (O.R. 6.5.1989). Le cardinal Sodano : «*L'Église... n'a pas eu l'intention de faire du prosélytisme*» (O.R. 7.12.1991) «*Il faut résister à toute tentation d'activisme unilatéral*» (O.R. 12.8.1993) et le **Pape demande pardon**.

3) Si toutes les religions sont égales alors l'État ne doit pas privilégier la Religion catholique mais être non confessionnel, neutre ou laïc. La Maçonnerie et l'**ONU** enseignent cette doctrine. Les **hommes d'Église** se soumettent. Le Pape : «*l'Église n'a pas de modèle politique à proposer... ni une "troisième voie"*» (O.R. 18.9.1988); «... *neutralité idéologique*» (O.R. 21.1.1990); «... *l'Église n'a pas de modèle à proposer...*» (O.R. 2.9.1991). Et le **Pape demande pardon**.

4) Le démon veut être respecté. Si toutes les religions sont égales alors il faut respecter même les fils du Serpent, de là le **pacifisme**. Et le **Pape se soumet** : «*le bien supérieur de la paix*» (O.R. 6.1.1991). Et le **Pape demande pardon**.

## II<sup>o</sup> Partie

### L'APPLICATION PRATIQUE : LE DÉCRET DE L'ONU de 1981

Maintenant, il est indispensable de bien connaître l'itinéraire général à travers lequel ils sont arrivés à la condamnation de la F.S.S.P.X :

**En général** : a) Décret de l'ONU de 1981 *Pour l'élimination de toute forme d'intolérance et de discrimination fondée sur le credo.* Dans ce texte, on demande à toutes les nations de : «Prendre des mesures efficaces pour éliminer toute discrimination» (article 4); «Entraîner le personnel...» (ONU 1986).

**En particulier** : b) Lois et décrets des différentes commissions nationales (exemples : Loi Mancino en Italie (1993), et Rapport Guyard en France (1996), Projet de loi sur la liberté religieuse en Argentine (1992), texte de la Commission en Belgique (1997), Rapport Carle, en France (1998), etc.

#### «Décret sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction»

(Nations Unies)

#### Introduction

«L'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, selon la Charte, est de développer et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

La liberté de conviction est l'un des droits proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale en 1948, et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966.

Le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme déclare que «l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme».

L'article 2 dit que : «Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation».

L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme déclare que «*Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.*

De la garantie de ce droit, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques a fait, pour les États qui le ratifient, une obligation juridique; l'article 18 du Pacte porte que :

«1. *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.*

2. *Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix.*

3. *La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.*

4. *Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.»*

L'élaboration d'un projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction remonte à 1962, date à laquelle l'Assemblée générale a approuvé pour la première fois l'idée d'un instrument des Nations Unies portant sur cette question. Deux documents distincts ont alors été envisagés : une déclaration et une convention internationale.

En 1972, l'Assemblée générale a décidé d'accorder la priorité à la mise au point de la Déclaration avant de reprendre l'examen du projet de Convention internationale. Sur la demande de l'Assemblée, la Commission des droits de l'homme a examiné la question d'un projet de Déclaration à chacune de ses sessions annuelles, de 1974 à 1981. En mars 1981, la Commission a adopté le texte d'un projet de Déclaration, qui, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, a été la même année présenté à l'Assemblée générale à sa session ordinaire.

Le 25 novembre 1981, l'Assemblée générale a proclamé la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, dans laquelle l'Assemblée, considérant qu'il était essentiel «de contribuer à la compréhension, à la tolérance et au respect en ce qui concerne la liberté de religion ou de conviction», s'est déclarée résolue à

*«prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer rapidement toutes les formes et manifestations de cette intolérance et à prévenir et combattre toute discrimination fondée sur la religion ou la conviction.»*

## Texte du Décret

Adoptée par l'Assemblée générale le 25 novembre 1981  
(résolution 36/55)

L'Assemblée générale,

Considérant qu'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies est celui de la dignité et de l'égalité inhérentes à tous les êtres humains et que tous les États Membres se sont engagés à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies en vue de développer et d'encourager le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans discrimination de race, de sexe, de langue ou de religion,

Considérant que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme proclament les principes de non-discrimination et d'égalité devant la loi et le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction,

Considérant que le mépris et la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, quelle qu'elle soit, sont directement ou indirectement à l'origine de guerres et de grandes souffrances infligées à l'humanité, spécialement dans les cas où ils servent de moyen d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'autres États et équivalent à attiser la haine entre les peuples et les nations,

Considérant que la religion ou la conviction constitue pour celui qui la professe un des éléments fondamentaux de sa conception de la vie et que la liberté de religion ou de conviction doit être intégralement respectée et garantie,

Considérant qu'il est essentiel de contribuer à la compréhension, à la tolérance et au respect en ce qui concerne la liberté de religion ou de conviction et de faire en sorte que l'utilisation de la religion ou de la conviction à des fins incompatibles avec la Charte, les autres instruments pertinents de l'Organisation des Nations Unies et les buts et principes de la présente Déclaration ne soit pas admissible,

Convaincue que la liberté de religion et de conviction devrait également contribuer à la réalisation des buts de paix mondiale, de justice sociale et d'amitié entre les peuples et à l'élimination des idéologies ou pratiques de colonialisme et de la discrimination raciale,

Prenant note avec satisfaction de l'adoption, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, de plusieurs conventions et de

l'entrée en vigueur de certaines d'entre elles, visant à éliminer diverses formes de discrimination,

Préoccupée par les manifestations d'intolérance et par l'existence de discrimination en matière de religion ou de conviction que l'on constate encore dans certaines parties du monde,

Résolue à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer rapidement toutes les formes et manifestations de cette intolérance et à prévenir et combattre toute discrimination fondée sur la religion ou la conviction,

Proclame la présente Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction :

### Article premier

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté d'avoir une religion ou n'importe quelle conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.

2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir une religion ou une conviction de son choix.

3. La liberté de manifester sa religion ou sa conviction ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité publique, de l'ordre public, de la santé ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.

### Article 2

1. Nul ne peut faire l'objet de discrimination de la part d'un État, d'une institution, d'un groupe ou d'un individu quelconque en raison de sa religion ou d'autres convictions.

2. Aux fins de la présente Déclaration, on entend par les termes «intolérance et discrimination fondées sur la religion ou la conviction» toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la religion ou la conviction et ayant pour objet ou pour effet de supprimer ou de limiter la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur une base d'égalité.

### Article 3

La discrimination entre les êtres humains pour des motifs de religion ou de conviction constitue une offense à la dignité humaine et un désaveu des principes de la Charte des Nations Unies et doit être condamnée comme une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et énoncés en détail dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et comme un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations.

### Article 4

1. Tous les États prendront des mesures efficaces pour prévenir et éliminer toute discrimination, en raison de la

**religion ou de la conviction, dans la reconnaissance, l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les domaines de la vie civile, économique, politique, sociale et culturelle.**

**2. Tous les États s'efforceront d'adopter des mesures législatives** ou de rapporter celles qui sont en vigueur, selon le cas, à l'effet d'interdire toute discrimination de ce genre, et de prendre toutes mesures appropriées pour combattre l'intolérance fondée sur la religion ou d'autres convictions en la matière.

### Article 5

1. Les parents ou, le cas échéant, les tuteurs légaux de l'enfant ont le droit d'organiser la vie au sein de la famille conformément à leur religion ou conviction et en tenant compte de l'éducation morale conformément à laquelle ils estiment que l'enfant doit être élevé.

2. Tout enfant jouit du droit d'accéder, en matière de religion ou de conviction, à une éducation conforme aux vœux de ses parents ou, selon le cas, de ses tuteurs légaux, et ne peut être contraint de recevoir un enseignement relatif à une religion ou une conviction contre les vœux de ses parents ou de ses tuteurs légaux, l'intérêt de l'enfant étant le principe directeur.

**3. L'enfant** doit être protégé contre toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. Il **doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, de respect de la liberté de religion ou de conviction d'autrui**, et dans la pleine conscience que son énergie et ses talents doivent être consacrés au service de ses semblables.

4. Dans le cas d'un enfant qui n'est sous la tutelle ni de ses parents ni de tuteurs légaux, les vœux exprimés par ceux-ci, ou toute autre preuve recueillie sur leurs vœux en matière de religion ou de conviction, seront dûment pris en considération, l'intérêt de l'enfant étant le principe directeur.

5. Les pratiques d'une religion ou de convictions dans lesquelles un enfant est élevé ne doivent porter préjudice ni à sa santé physique ou mentale, ni à son développement complet, compte tenu du paragraphe 3 de l'article premier de la présente Déclaration.

### Article 6

Conformément à l'article premier de la présente Déclaration et sous réserve des dispositions du paragraphe 3 dudit article, le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction implique, entre autres, les libertés suivantes :

a) La liberté de pratiquer un culte et de tenir des réunions se rapportant à une religion ou à une conviction et d'établir et d'entretenir des lieux à ces fins;

b) La liberté de fonder et d'entretenir des institutions charitables ou humanitaires appropriées;

c) La liberté de confectionner, d'acquérir et d'utiliser, en quantité adéquate, les objets et le matériel requis par les rites ou les usages d'une religion ou d'une conviction;

d) La liberté d'écrire, d'imprimer et de diffuser des publications sur ces sujets;

e) La liberté d'enseigner une religion ou une conviction dans les lieux convenant à cette fin;

f) La liberté de solliciter et de recevoir des contributions volontaires, financières et autres, de particuliers et d'institutions;

g) La liberté de former, de nommer, d'élire ou de désigner par succession les dirigeants appropriés, conformément aux besoins et aux normes de toute religion ou conviction;

h) La liberté d'observer les jours de repos et de célébrer les fêtes et cérémonies conformément aux préceptes de sa religion ou de sa conviction;

i) La liberté d'établir et de maintenir des communications avec des individus et des communautés en matière de religion et de conviction aux niveaux national et international.

### Article 7

Les droits et libertés proclamés dans la présente Déclaration sont accordés dans la législation nationale d'une manière telle que chacun soit en mesure de jouir desdits droits et libertés dans la pratique.

### Article 8

Aucune disposition de la présente Déclaration ne sera interprétée comme constituant une restriction ou une dérogation à un droit énoncé dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.»

## Exemple d'application du Décret de l'ONU en Italie : la loi Mancino

**Lois, décrets et ordonnances présidentielles de la République italienne** (extrait de la *Gazzetta ufficiale* du 27.4.1993)

Décret-loi du 26 avril 1993, n. 122

Mesures urgentes en matière de **discrimination raciale, ethnique et religieuse**

**Le Président de la République**

**émet le Décret-loi suivant**

**Art. 1**

**Discrimination**, haine, ou violence pour raisons raciales, ethniques, nationales ou **religieuses**

1. L'article 3 de la loi du 13 octobre 1975, n. 654, est remplacé par le suivant :

«Art. 3. – al. 1. Sauf si le cas constitue un délit plus grave, afin d'actualiser la disposition de l'article 4 de la convention, **est possible de réclusion de un à quatre ans :**

**a) celui qui diffuse, de quelque manière que ce soit, des idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale ou ethnique.**

b) celui qui, de quelque manière que ce soit, incite à la discrimination ou à la haine, ou incite à commettre ou commet lui-même des violences ou des actes de provocation à la violence, pour raisons raciales, ethniques, nationales ou religieuses.

2. La peine prévue à l'alinéa 1. sera majorée si le fait est accompli **au moyen de la presse** ou avec d'autres moyens de diffusion, ou bien dans des réunions publiques.

**3. Est interdite toute organisation, association, mouvement ou groupe ayant dans ses buts l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence pour motifs raciaux, ethniques, nationaux ou religieux. Celui qui participe à de telles organisations, associations, mouvements ou groupes, ou porte assistance à leurs activités, est, par le seul fait de participation ou assistance, possible de un à cinq ans d'emprisonnement, ou si l'organisation, association, mouvement ou groupe, a parmi ses buts l'incitation à la violence, de deux à sept ans de réclusion. Les peines sont majorées pour les chefs et les promoteurs de telles organisations, associations, mouvements ou groupes.»**

### Art. 3

#### Circonstance aggravante

1. Pour les délits punissables par une peine différente de la prison à vie et commis aux fins discriminatoires ou de haine ethnique, nationale, raciale ou religieuse, ou bien dans le but de favoriser l'activité d'associations, mouvements ou groupes qui ont parmi leurs buts les mêmes finalités, **la peine est augmentée d'un tiers à la moitié.**

### Art. 4

#### Changements aux dispositions en vigueur

### Art. 5

#### Perquisitions et séque斯特s

### Art. 7

#### Suspension de prudence et dissolution

Fait à Rome, le 26 avril 1993

Le Président de la République,

**Scalfaro**

Amato, Président du Conseil des Ministres

**Mancino**, Ministre de l'intérieur

Conso, Ministre de grâce et justice

Pour la loi italienne actuelle, un prêtre ou un catéchiste qui enseigne que l'Église catholique **est supérieure** aux églises protestantes est donc «possible de 1 à 4 ans de réclusion» ?

Ont-ils fait cette loi pour mettre à l'épreuve la Foi des catholiques ? Pour voir s'il y a encore des gens disposés à témoigner de leur Foi, à ne pas la cacher, à ne pas avoir honte de la **supériorité** de Jésus-Christ sur les autres dieux ?

La loi est-elle faite pour nous faire renier explicitement ou implicitement la Foi ? Le démon sait très bien que par là les Italiens vont perdre la **protection divine**, c'est ce qu'il cherche pour ouvrir ensuite d'autres portes infernales, que la grâce tient enchaînées, et prendre davantage possession de nous.

Quelles sont les implications doctrinales et morales pour les catholiques italiens ? Que penser d'un prêtre ou d'un laïc qui s'**autodénoncerait** à un juge italien, en affirmant qu'il ne se soumet pas à cette loi de l'État, ou qui **exigerait** du juge l'application des peines pour ne pas laisser les fidèles croire qu'il accepte l'**égalitarisme religieux** ?

C'est vraiment la fin de “l'ère constantinienne”; il a fallu seize siècles pour revenir au droit païen. C'est historique. Mais on ne change pas comme ça seize siècles de mentalité catholique... Et dire qu'il y a encore des gens qui croient que le communisme est mort... Nous sommes en pleine Révolution culturelle marxiste. “*La Russie répandra ses erreurs dans le monde entier.*” Notre-Dame de Fatima voyait loin !

On a quand même l'impression que tout cela est très artificiel, c'est-à-dire qu'une pareille loi creuse un abîme entre l'Italie réelle et l'Italie légale. Peut-être que “*ils ont peu de temps*”, peut-être que le Bon Dieu approche avec ses châtiments, car tout cela est bien paradoxal. Mais enfin, quelqu'un continuera à «*confirmer ses frères*».

Ce qui augmente l'impression que la situation est forcée et qu'elle ne reflète pas l'état d'âme du peuple italien, c'est que jusqu'en 1984 l'État lui-même, grâce au Concordat de 1929, enseignait la **supériorité** de l'Église catholique sur les autres églises; maintenant, 14 ans après, si moi, italien, je reste fidèle à la doctrine enseignée par mon État jusqu'en 1984, je suis puni de 1 à 4 ans de prison ? **Qu'ils me condamment !**

Le combat de la Foi et de l'Église en Italie est bien important, car c'est le pays où la Providence a placé le centre du catholicisme, il faut bien comprendre cela maintenant, même de l'étranger.

Cela vaut autant pour la Révolution dans l'Église que pour la vraie Restauration.

Ce que fait le gouvernement italien reste une référence pour les autres pays, car c'est le “pays du pape” : il sera bien plus facile pour les parlements étrangers de ratifier des accords, explicites ou tacites, stipulés entre le Saint-Siège et l'État italien, et ainsi d'uniformiser la législation, mieux encore dans le cadre de l'Europe unie.

S'ils ont choisi l'Italie pour condamner la FSSPX, c'est aussi parce qu'elle y est moins connue qu'en France. Notre prudence éclairée nous montre que pour les combats des prochaines années, il est capital de se faire connaître comme les défenseurs du Magistère romain traditionnel; en investissant pour cela les moyens que nous avons, avant qu'ils ne soient **expropriés**, comme le prévoit la loi Mancino (art. 5 et 7); c'est le meilleur moyen de préparer l'avenir.

**Application de la Loi Mancino :  
la FSSPX est mise sur la liste des sectes  
par le Ministère de l'Intérieur, en février 1998  
«...surtout pour son refus des thèses  
concordataires du Concile Vatican II» (1)**

*«Dans ce contexte, que l'on prenne bien garde que la “parenté” avec le christianisme est souvent très éloignée et limitée au partage de certaines thématiques vétéro-testamentaires; par contre les conceptions théologiques, les visions escatologiques, les préceptes et les liturgies changent totalement au point que l'on parle de “sectes chrétiennes”.*

*A cette catégorie, plutôt surpeuplée, appartiennent :*

1. les mouvements “apocalyptico-millénaristes”, convaincus de l'imminence de la fin du monde (prophétisée par l'Apocalypse, c'est-à-dire la révélation de l'apôtre Jean), avant laquelle, toutefois, le Christ reviendra sur la terre et instaurera avec tous les justes (vivants ou ressuscités à cette occasion) un règne destiné à durer mille ans (éd. Millennio felice). Une telle perspective est commune aux adventistes et aux restitutionnistes,
2. les groupes Antipapistes (6) et **Schismatiques** (voir note 7),
3. les groupes prophético-messianiques,
4. les syncretismes chrétiens,
5. “les fausses églises”.

(note 7) : *Il s'agit du mouvement qui se réfère à Mgr Marcel Lefebvre, évêque français suspendu a divinis déjà en 1976, pour ses critiques répétées envers la hiérarchie catholique, et successivement promoteur d'une série d'initiatives en opposition ouverte avec l'Église de Rome (entre autres certaines ordinations de prêtres) reconnues comme un véritable schisme par Jean-Paul II en 1988. Les raisons de la séparation résident non seulement et pas tellement dans la prétention des lefebvristes de conserver la liturgie de St Pie X [sic], (la fameuse “messe en latin”), mais surtout dans le refus des thèses concordataires du Concile Vatican II. En Italie la communauté lefebvriste s'appelle Fraternité Sacerdotale de St Pie X» (Commis. des sectes).*

## En France : Le Rapport Guyard

«Le 10 janvier 1996, à la suite du **Rapport Guyard** sur *Les sectes en France*, mis en distribution aux députés présents à la Chambre, le public apprend que **172 mouvements** «peuvent être qualifiés de sectaires» au sens fort, comme coutumiers de pratiques «coercitives» sur leurs adeptes, et présentant de ce fait une dangerosité (sic) qui inquiète les Renseignements généraux.

Parmi eux une Communauté de petits frères et petites sœurs du Sacré-Cœur (p. 25), rangée parmi neuf “sectes pseudo-catholiques” (p. 65)...

### I. – Le “rapport Guyard”

(Introduction du Rapport Guyard, *Les sectes en France*, distribué le 10 janvier 1996)

Il était donc **légitime** que la représentation nationale se préoccupe de prendre la mesure d'un phénomène dont l'évolution, depuis le rapport de M. Alain Vivien, est mal connue, d'apprécier les dangers qu'il fait courir aux individus et à la société, et de faire le point des mesures nécessaires pour le combattre. Aussi l'Assemblée nationale a-t-elle, en adoptant à l'**unanimité** le 29 juin dernier la proposition de résolution présentée par M. Jacques Guyard et les membres du groupe socialiste, **créé une commission d'enquête** “chargée d'étudier le phénomène des sectes et de proposer, s'il y a lieu, l'adaptation des textes en vigueur.”

...Comme on le verra, elle a été, dès l'abord, confrontée à la difficulté de définir le terme de secte pour délimiter le champ de son étude. Néanmoins, **elle a choisi de ne pas se laisser arrêter** par ce qui n'est en réalité qu'un faux obstacle, et de suivre avec persévérance une démarche empirique que d'aucuns pourraient juger insuffisamment ambitieuse, mais dont la modestie cache un souci de réalisme et d'efficacité. **C'est donc sans esprit de système, sans a priori d'aucune sorte**, et en prenant toujours le plus grand soin de ne pas procéder à des amalgames abusifs ni de tomber dans la paranoïa, sans pour autant faire preuve d'angélisme ou, au moins, de naïveté, que la Commission a tenté d'appréhender, semble se développer, avant de constater qu'il revêt des formes diversifiées et se caractérise souvent **par des pratiques dangereuses**, et, enfin, de dégager les moyens d'une riposte adaptée à cette dangerosité» (*Contre-Réforme catholique* N° 323, juin 1996).

(1) Nous avions déjà prévu que «le centre du conflit» ce n'était pas la sainte Messe mais la liberté religieuse (C'est aussi la thèse du Card. Ratzinger, Chili 1988, cité dans Doc. sur la Révolution dans l'Église n° 4, “La Pseudo-Restauration”, éd. A.S.F.S.).

## II – Application aux écoles hors contrat

Voici quelques extraits de l'article paru dans la revue *Faits et Documents*, du 15.10.1998.

«Si l'immense majorité des élèves sont scolarisés dans le système de l'«École de la République», il existe encore des parents qui se sont consacrés à l'éducation directe de leurs enfants ou des écoles dites «hors contrat», pour la plupart associées à la tradition catholique. **Sous couvert de lutte contre les sectes**, une loi vient d'être discrètement adoptée par le Sénat, pourtant censé être à droite, **pour liquider** ce type d'enseignement véritablement privé. Et ce, à l'initiative du Grand Orient de France, qui s'en félicite. Il lui suffira maintenant de passer devant l'Assemblée nationale, de gauche, pour être définitive. Nous retracons ici le circuit d'adoption de cette loi typiquement maçonnique.

### **“EXAMEN EN COMMISSION”**

*La commission a examiné le rapport de M. Jean-Claude Carle sur les propositions de loi no 260 (1997-1998) de M. Nicolas About tendant à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire au cours d'une réunion tenue le 17 juin 1998 sous la présidence de M. Adrien Gouleyron.*

*Il a enfin souligné la difficulté de contrôler d'une manière efficace les établissements d'enseignement privé hors contrat qui disposent des moyens de dissimuler leurs activités de nature sectaire.*

*Il a également constaté que ces propositions ne faisaient qu'actualiser des lois adoptées à la fin du siècle dernier et qu'elles ne tenaient pas compte du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que de la nécessité de scolariser l'enfant à partir de l'âge de deux ans...”*

Les textes des deux sénateurs (Alain Vivien et Jacques Guyard) furent renvoyés à la commission des Affaires culturelles du Sénat. Celle-ci, par le biais de son rapporteur, **Jean-Claude Carle** (Républicains Indépendants, Haute-Savoie) concluait le 17 juin par une nouvelle proposition de loi, votée par les sénateurs immédiatement avant les vacances d'été, dans la nuit du 29 au 30 juin, à l'unanimité (réf. : *Journal officiel de l'Assemblée Nationale, Documentation parlementaire*, n° 1032). C'est cette «petite loi» dont s'enorgueillit désormais le Grand Orient de France. Elle deviendra une loi proprement dite si elle est votée par l'Assemblée nationale, et exécutoire une fois le décret d'application promulgué.

Motivée par le souci de soustraire les enfants à l'emprise des sectes, la commission a renoncé aux dispositions les plus radicales des sénateurs Mathieu et About, notamment par souci d'éviter d'encourir l'inconstitutionnalité.

(...) Mais la «petite loi» sénatoriale tend cependant à en limiter les champs d'application, jette une suspicion ouverte et générale sur l'enseignement libre hors contrat, et garde l'esprit répressif des propositions initiales même si elle ne va pas aussi loin. Elle se fonde enfin sur la notion de «droit de l'enfant» qui a été en particulier utilisée dans la loi du 10 juillet 1989 sur l'éducation, “*c'est-à-dire le droit à l'épanouissement de l'enfant, à la socialisation et à la citoyenneté*” (Rapport **Carle**).

Le texte adopté par le Sénat se compose des 4 articles du texte de la Commission, modifiés par voie d'amendements, en particulier le premier qui se voit complété de deux parties ajoutées en séance. Cet article Ier énonce des principes, comme l'affirmation selon laquelle “l'instruction obligatoire est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement...”

L'article II étend le contrôle aux établissements privés hors contrat. Ce contrôle est laissé à l'appréciation de l'inspecteur d'académie (vieux bastion des laïcs francs-maçons). S'il est négatif, il est enjoint à l'établissement d'améliorer sa situation, et si celle-ci ne se produit pas, le procureur de la République est saisi, et les parents sont mis en demeure d'inscrire ailleurs leurs enfants.

L'article III définit les sanctions pénales de la non inscription par les parents dans un établissement d'enseignement, quand cette inscription leur est imposée (six mois de prison, 50 000 F d'amende), et prévoit les mêmes peines pour le chef d'établissement hors contrat n'ayant pas obtempéré aux exigences de l'inspection d'académie. En outre, l'établissement peut être fermé sur décision judiciaire et le directeur interdit d'exercer une fonction de direction ou d'enseignement.

*“Si l'enseignement catholique est constitué pour l'essentiel d'établissements sous contrat, celui-ci est cependant concerné par le phénomène sectaire qui s'y développe de manière insidieuse, comme dans les établissements publics d'enseignement.*

*Au total, les représentants de l'enseignement catholique et des parents d'élèves de l'enseignement privé entendus par votre rapporteur ont manifesté leur accord pour renforcer le contrôle de l'État sur les rares établissements privés hors contrat, afin de s'assurer que ceux-ci ne dérogent pas au principe de l'instruction obligatoire, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte au principe de la liberté de l'enseignement pour les familles et à l'équilibre résultant de la loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés.*

*Considérant que certains établissements d'enseignement privés hors contrat où s'expriment d'autres formes d'intégrisme religieux peuvent aussi relever de sectes, elle*

propose de soumettre leurs élèves au même examen annuel que les enfants recevant une instruction dans leur famille...

– la vigilance à l'égard des établissements privés hors contrat qui peuvent recouvrir des sectes ...”

(Extraits du rapport de Jean-Claude Carle, *Obligation de scolarité et contrôle de l'obligation scolaire*, ayant servi lors du vote de la proposition de loi pour interdire les écoles hors contrat. Derrière les sectes, c'est en réalité l'enseignement véritablement catholique qui est visé, sous les allusions de formes **d'intégrisme religieux ou d'enseignements dogmatiques.**)

Enfin l'article IV établit une amende de 10 000 F pour les parents qui omettent de déclarer qu'ils entendent se charger directement de l'instruction de leurs enfants et “**ou de déclarer en mairie qu'ils sont instruits dans un établissement hors contrat**”. Ce qui vise directement au fichage des catholiques traditionalistes inscrits dans les écoles de la **Fraternité Saint Pie X**. Des sanctions sont également prévues contre les parents donnant des motifs d'absence inexacts ou “*sans excuse valable*” (sic).

On comprend alors que cette loi, théoriquement destinée à protéger les enfants des agissements des sectes ou Nouveaux Mouvements Religieux, vise en réalité à réprimer le non alignement scolaire sur celui de la République...

#### IV. LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

En outre, afin de tenir compte des préoccupations des auteurs des deux propositions de loi, elle suggérera d'étendre la portée du contrôle en se référant à l'article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 sur l'éducation qui définit le contenu du droit à l'éducation, c'est-à-dire **le droit à l'épanouissement de l'enfant, à la socialisation et à la citoyenneté.**

Si, au vu des résultats de cet examen, le niveau scolaire de l'enfant était jugé insuffisant, ses parents seraient mis en demeure de l'envoyer dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat dans les huit jours suivant la notification de ces résultats et d'indiquer l'établissement choisi au maire qui en informerait l'inspecteur d'académie.

En cas de refus des parents, l'inscription de l'élève dans un tel établissement aurait lieu d'office.»

L'école de la République n'a pas pour but d'éduquer et d'apprendre. Elle a d'abord pour objectifs de «socialiser» et de préparer à la «citoyenneté». **Si les parents ou les écoles ne sont pas dans cette ligne, leurs propres enfants leur seront retirés et ils seront condamnés**, comme cela ressort des extraits de discussions de la proposition de loi en commission sénatoriale. Il y a malheureusement les décisions du Conseil constitutionnel, qui garantissent la liberté d'enseignement, et qu'il faut donc contourner.»

## En Argentine : Projet de loi sur la liberté religieuse

**“Diarios de asuntos entrados”**

Sénat de la Nation

Année VIII, n° 156

Buenos Aires – 13.11.1992

Pouvoir Exécutif

Message 1.991/92 et projet de loi sur la liberté de conscience et de religion

«A l'honorable Congrès de la Nation,

J'ai le plaisir de m'adresser à votre honorable Assemblée afin de soumettre à votre considération un projet de loi ayant pour but d'organiser un régime moderne et efficace de protection de la liberté religieuse et de régler les relations de l'État avec les églises, confessions et communautés religieuses.

Ce projet, qui a été l'objet d'amples et intenses consultations avec les églises et les confessions religieuses établies dans le pays, développe, garantit et applique les principes et droits en la matière contenus dans la Constitution Nationale et dans les instruments juridiques internationaux approuvés et actuellement en vigueur dans la République Argentine, à savoir :

la Convention américaine sur les Droits de l'Homme ou Pacte de St Joseph de Costa Rica approuvée par la loi 23.054;

le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels adopté par l'ONU et approuvé par la loi 23.313;

le Pacte International des Droits Civils et Politiques adopté par l'ONU et approuvé par la loi 23.313;

la Convention des Droits des enfants adoptée par l'ONU et approuvée par la loi 23.849,

en plus de la Déclaration sur l'élimination de toute forme d'intolérance et de discrimination fondée sur le credo ou les convictions, adoptée par l'ONU (résolution 36/55) ...

Carlos Menem  
Président»

#### Projet de loi :

Chap. 1 – Principes fondamentaux

Art. 1 : dans la République Argentine, toute personne jouit du droit fondamental à la **liberté de conscience** et de religion garanti par la Constitution Nationale.

Les croyances religieuses ne pourront **jamais être une cause d'inégalité ou de discrimination...**

Art. 2 : ...les manifester librement ...en public...

Art. 3 : ...établir leur temple, écoles, ...l'**unique limite**

sera le droit d'autrui à exercer ses libertés et ce qui nuit à l'ordre public, à la santé et à la morale ...

Chap. 3 – Du registre des églises et confessions religieuses

(...) L'inscription sera volontaire...

Qualités requises : présence dans trois provinces au moins; (...) **présence depuis un siècle dans le pays** (...), réunir au moins le 10% de la population de la province où la confession est établie (...)

Chap. 6 – **Le nombre de fidèles doit être de 5000 au moins** (...)

Art. 20 : **la loi 21.745 est abolie** (...)

Art. 21 : les termes «église dissidente» doivent être remplacés par «église, communauté ou confession religieuses», le terme «protestante» par «religieuses» (...)

## En Belgique : La Commission du gouvernement a identifié 189 sectes

La «secte» n° 95 c'est la *Kapel van het Allerheiligste Sacrement*; chapelle desservie par la Fraternité S. St Pie X.

La «secte» n° 133, c'est l'*Opus Dei*, la «secte» n° 148, c'est le *Renouveau charismatique*... (Gazet van Antwerpen, 3 et 4 mai 1997).

## En Russie : La nouvelle loi sur la liberté religieuse met l'Église catholique dans la liste des sectes

«En Russie le catholicisme est considéré comme une secte» (*La Nacion*, Argentine, 7.8.1997)

«1 – Le Saint-Siège a appris avec regret l'approbation de la part de la Douma et du Conseil de la Fédération, de la loi sur la liberté religieuse dans la Fédération de Russie...

3 – L'article 27 de la loi est particulièrement préoccupant; dans le parcours administratif en vue de leur enregistrement, les communautés religieuses non orthodoxes, pour ce qui ressort du texte, subissent des discriminations et sont exposées à l'arbitraire des fonctionnaires locaux...» (*Osservatore Romano*, 27.10.97).

## Dans le reste du monde : ...

(nous prions nos lecteurs de nous communiquer des informations)

Cela se terminera ainsi :



l'ONU et Vatican II déclarent que

**IL EST INTERDIT**



d'enseigner publiquement que Notre Seigneur Jésus-Christ a un désir infini, par nature et par droit, d'éliminer toutes les autres religions, les églises protestantes, l'état non confessionnel, neutre et laïc, le pacifisme, et d'enseigner publiquement que la Sainte Vierge participe par grâce à ces désirs infinis de N.S.J.C., parce que cette doctrine est discriminatoire et intolérante par rapport à l'égalité des autres religions et croyances, provoquent les guerres ... etc.

Celui qui ose continuer d'enseigner une telle doctrine tombera sous le coup de la loi N°..., etc.

Cependant l'Écriture Sainte nous dit :

«Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi...» (Ex. 20, 3)

«Ôtez d'au milieu de vous les dieux étrangers...» (I Rois 7,3)

«Je suis ton Dieu ... il n'y a pas d'autres dieux...» (Joël 2, 27)

«...celui qui m'aura renié devant les hommes (ONU et Vat. II), ...je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux» (Mt. 10, 33).

Le Magistère Romain traditionnel : «Quas primas», «Quanta cura», «Pascendi»... etc.

L'alternative : «...L'encens pour les idoles ou le sang pour le Christ.» (Pie XII, 6.12.1953).

«...ou le banquet éternel, ou le supplice éternel...» (Mt. 25, 46)

«S'ils doivent me tuer demain, qu'ils me tuent aujourd'hui !» (Un cristiano mexicain).

### III<sup>o</sup> Partie

#### Le danger et le remède

**Comme nous pouvons le prévoir**, les prochaines années nous mettront face à une situation particulièrement dangereuse que notre **prudence lucide** doit considérer :

la persécution par l'État des traditionalistes comme fondamentalistes.

Dans ce cas, à mon sens, la meilleure préparation – outre les moyens généraux – consiste dans une instance spéciale à former des **convictions profondes**, enracinées, capables de soutenir la foi des prêtres et des laïcs traditionalistes face aux pièges à venir, même dans l'éventualité où les appuis extérieurs viendraient à manquer, comme dans toutes les persécutions de l'histoire de l'Église.

Des convictions de ce genre peuvent être obtenues grâce à :

1) **la formation contre-révolutionnaire** : l'ennemi étudié avec plus de méthode. Il faut désormais soustraire cette étude à la discréption personnelle et la conduire systématiquement dans un cours spécial : nature, métamorphoses, méthodes... (Voir *Notes sur la Révolution dans l'Église*, bibliographie, Éd. A.S.F.S.)

2) **l'oraison mentale** qui est l'unique et dernière défense qui reste au catholique lorsqu'on lui a tout enlevé. Reconstruire dans son intérieur tout ce qui disparaît à l'extérieur. «A l'époque de la Renaissance... les esprits eux-mêmes furent pervertis... Le prêtre, le moine et le fidèle désireux de pratiquer leurs devoirs ne pouvaient guère trouver qu'en eux-mêmes, dans leur vie intérieure, le moyen de se préserver ou de se libérer des influences mauvaises des opinions courantes» (P. Pourrat, "La spiritualité chrétienne", t. III, ch. I, p.5).

Tout en espérant l'intervention extraordinaire de Dieu, à travers la Sainte Vierge (car c'est Elle seule qui a reçu de Dieu la permission d'écraser la tête du Serpent et la Révolution), nous ne pouvons la programmer. Il nous reste à prévoir les prochaines années et à préparer les traditionalistes à persévérer dans la défense de la Foi, **même si la Fraternité St Pie X est mise hors la loi**.

Seuls ceux qui seront fermement convaincus pourront, avec la grâce de Dieu, supporter le choc de la suppression des appuis extérieurs. **Car le combat doit continuer malgré tout. Il continuera avec les catholiques du XXIe siècle que la Sainte Vierge est déjà en train de préparer.**

Cependant, n'excluons pas que la Providence se mette à l'œuvre au moyen de certains châtiments afin que les perfides ne puissent mener à terme leurs projets.

Pour l'oraison mentale, nos fidèles ont à leur disposition et connaissent, parmi les moyens le plus accessibles, les

**Exercices de St Ignace** pour avancer dans l'union avec le Bon Dieu. (Nous signalons ici le livre, approuvé par St Pie X, que le P. Barrielle nous recommandait : *Des grâces d'oraison* du P. A. Poulain).

Nous voudrions aussi faire connaître un autre grand moyen : *Les sept demeures* ou *Le Château intérieur* de Ste Thérèse d'Avila que nous donnons ici en résumé, traduit du texte original espagnol.

Les raisons de ce résumé sont :

1) parce que «*la charité se refroidira*» et la Révolution nous conduit à une **tristesse collective et organisée**; et sainte Thérèse fait explicitement et consciemment de l'amour le chemin pour arriver à Dieu, et aussi parce que l'oraison donne beaucoup de force.

2) pour faire connaître le trésor que sont la doctrine et les **conseils** de sainte Thérèse pour ceux qui pratiquent l'oraison mentale;

3) parce que cela **donne envie** de faire l'oraison mentale;

4) parce que c'est un **des grands manuels** de spiritualité parmi les plus recommandés par le Magistère.

**Avis** : c'est un résumé, cela signifie que le texte complet contient beaucoup plus de choses.

Les numéros entre parenthèses correspondent à la numérotation du texte original.

Le texte est fragmentaire parce qu'il se veut synthétique. Alors pour le compléter, il faut lire le texte intégral de sainte Thérèse.

Cher lecteur, soumettez-vous aux auteurs qui sont protégés et recommandés par le Magistère romain traditionnel : croyez-les, pratiquez-les, et prenez garde aux commentateurs qui ne jouissent pas de cette garantie; par là peut se réintroduire le rationalisme et l'on se perd alors dans de mauvais chemins.

## LE CHÂTEAU INTÉRIEUR

### Premières demeures

#### «Chapitre 1

Considérons l'âme comme un château... (1) Il y a beaucoup d'habitations, au centre, il y a le Roi. (2) Nous nous considérons seulement corps : c'est une honte. (5) Il faut entrer en soi-même; cela semble paradoxal, cependant, les âmes vivent hors d'elles-mêmes. La porte du château est l'oraison mentale. (7) Parlons des personnes qui finissent par entrer. Elles y pénètrent avec une infinité de petits animaux.

#### Chapitre 2

Même si on pèche, on garde la capacité de jouir de Dieu. Les demeures sont comme l'une dans l'autre. Il faut se connaître soi-même, mais sans excès (sa misère), il est plus profitable de considérer les grandeurs de Dieu.

### Chapitre 3

Il existe des millions d'appartements et on y entre de plusieurs façons. Toutefois le démon tend beaucoup de pièges : le goût pour les choses du monde, pour les plaisirs, les honneurs, les ambitions. Il faut beaucoup d'humilité pour résister. Pour entrer dans les deuxièmes demeures, il faut se libérer des affaires et du monde. Il ne faut s'occuper que des affaires indispensables, sinon on n'arrivera jamais aux septièmes demeures.

L'ennemi nous tente encore sous apparence de bien : activisme, excès de pénitence, zèle indiscret, murmures.

### Deuxièmes demeures

#### Chapitre 1 et unique.

Je parle de ceux qui ont déjà commencé à faire oraison (2). Ils sentent des invitations, cependant les affaires, les divertissements, les plaisirs, les distractions humaines font obstacle. Les invitations sont les paroles des bonnes personnes, des prédications, des lectures. Dieu le fait aussi par d'autres moyens, comme les épreuves et les infirmités. Sa Majesté sait attendre plusieurs jours et même plusieurs années. Alors le démon y met obstacle par les plaisirs du monde qu'on croit éternels, ou les souvenirs, ou en nous détournant de la pénitence.

Entre-temps, la volonté commence à aimer le Seigneur pour ses innombrables attractions (4). On commence à voir la vanité du monde, et que les plaisirs de l'ennemi donnent de l'inquiétude. Il faut fuir les mauvaises compagnies, **il faut s'entretenir avec ceux qui font oraison, qui exercent les vertus, qui sont intérieurs, cela aide beaucoup**, «*il est possible que, s'entretenant avec elles, l'âme finisse par s'introduire dans les mêmes demeures*» (6). Celui qui commence ne doit pas penser aux consolations, la «manne» (l'amour) viendra plus loin. Le Seigneur permet des aridités, des mauvaises pensées... Si on tombe parfois il ne faut pas s'affliger. Il n'y a pas de plus grand mal que de rester en dehors de sa maison. **Déjà en cette vie on peut jouir de biens supérieurs.** Si on n'abandonne pas l'oraison, tout

**NB 1** tourne en bien.

### Troisièmes demeures

#### Chapitre 1

Il faut de toute façon être vigilant, les armes à la main; exemple : le roi David. Il faut remercier Dieu de nous avoir donné *cette Dame pour Mère. Quand je pense à ma misère, cela me coupe les ailes.* (5) Ici on a un désir ardent de ne pas offenser Dieu, on aime la pénitence, on fait des exercices de recueillement et des œuvres de charité. Il y a quand même ici des aridités, je crois par manque d'humilité.

#### Chapitre 2

Beaucoup d'âmes arrivent à cet état, et vivent de nombreuses années avec rectitude. Cependant si Dieu les met à l'épreuve, alors elles sont troublées, elles ont des inquiétudes. Dieu veut que nous expérimentions notre misère, et Il nous enlève la ferveur. Par exemple, par une perte d'argent, ou en nous montrant que l'on a encore le désir d'augmenter ses richesses : c'est là que l'on voit si quelqu'un est détaché. On a peur des pénitences. Courage ! et humilité. *Ne pas seulement désirer être considéré comme le plus misérable, mais faire en sorte que tout le monde en soit convaincu* (8). **Alors on montera beaucoup.** Ici le Bon Dieu concède des consolations qui sont déjà plus grandes que les plaisirs et divertissements de la terre. **Ces faveurs produisent beaucoup d'amour et d'énergie.** (11) Même aux laïcs il convient de pratiquer l'obéissance pour renoncer à la volonté propre, qui est la cause ordinaire de toute notre ruine.

**NB 2**

### Quatrièmes demeures

#### Chapitre 1

Ici les bêtes venimeuses sont rares. (On fait la distinction entre les consolations et les goûts spirituels). Les consolations : nous pouvons nous procurer nous-mêmes cet état, par exemple par la méditation. Cependant, ces mêmes sentiments d'amour on peut les éprouver pour des choses terrestres, même jusqu'à pleurer. Par exemple : recevoir un héritage, revoir après longtemps des personnes aimées, etc. Les consolations cependant aboutissent en Dieu, alors que le goût spirituel vient de Dieu et se communique même au corps. **Il faut beaucoup estimer les consolations divines**, il faut produire des affections ou des sentiments qui excitent beaucoup la volonté : «*l'essentiel n'est pas de penser beaucoup, mais d'aimer beaucoup, pour cela votre préférence doit être seulement pour les choses qui excitent le plus l'amour.*» De l'imagination surgit une lutte avec les bêtes féroces, les mauvaises pensées : il ne faut pas se troubler ni leur donner d'importance, patience, *je vous le répète, c'est inévitable* (cf aussi saint Jean de la Croix, *La Nuit obscure*, Livre I, chap. IV).

#### Chapitre 2

Aux consolations spirituelles se mêlent parfois les passions... on sent, par exemple, l'oppression de la poitrine, des mouvements extérieurs, des saignements de nez, et autres choses. Cependant la personne reste consolée, **et tout se termine avec le grand désir de plaire à Dieu et de jouir de Lui**, (cela donne envie de Dieu). (2) Les goûts de Dieu, je les appelle «*oraison de quiétude*» (c'est la première fois que sainte Thérèse parle de la quiétude); ils sont très différents.

**Exemple des deux sources** : les *consolations* peuvent être comparées à un bassin qui se remplit au moyen de conduites d'eau. *Les goûts* sont comme un bassin dont la source est au-dessous, il se remplit avec paix, douceur et tranquillité. (4) Les goûts sont des jouissances, des délices

qui inondent tout, même les puissances, et arrivent jusqu'au corps. Ils commencent en Dieu et finissent en nous.

Ce sont des goûts et des suavités dont tout l'homme extérieur est submergé, comme le savent ceux qui en ont fait l'expérience. Ils naissent dans un point plus intérieur que le cœur, c'est comme un parfum, une braise... il faut pratiquer l'humilité (c'est déjà l'état passif).

### Chapitre 3

**L'oraison de recueillement.** Les yeux se ferment, on désire la solitude, l'âme rentre en elle-même, parfois on se sent sur soi-même, les sens et les puissances se recueillent comme lorsque quelqu'un est appelé par un coup de sifflet, le recueillement ne peut pas être produit par des considérations intellectuelles. On sent le désir de se retirer dans son propre intérieur. **C'est pour habituer à abandonner l'oraison discursive :**

- 1) rester là et ne pas mettre en mouvement l'intelligence;
- 2) ce sont des opérations suaves, ici tout ce que l'on fait avec effort, violence, apporte plus de dommage que de fruit;
- 3) se réjouir de ce dont on est en train de jouir.

Empêcher, sans violence, que l'intellect fasse des discours, cependant ne pas le suspendre, l'occuper éventuellement avec **la présence de Dieu ou les attributs de la nature divine** (8). S'il se suspend de lui-même, très bien. **Le don est fait à la volonté : laissez-la jouir.**

#### Oraison :

– **de recueillement** : ici ne pas négliger d'utiliser les considérations intellectuelles (discours);

– **de goûts divins** : ici suspendre le discours intellectuel, la volonté ne se préoccupe pas d'autre chose que de jouir, sinon elle perd ce dont elle est en train de jouir, *s'abandonner entre les bras de l'amour.*

#### (3) Effets de l'oraison des goûts divins :

– elle dilate, agrandit l'âme, donne de l'**énergie**; on n'a plus peur de l'enfer, on a une grande assurance d'aller au Ciel, on ne craint ni tribulations ni pénitences;

– ayant goûté la douceur de Dieu, on n'a plus de goût pour les choses de la terre, accroissement de toutes les vertus;

– ne pas négliger de faire oraison, si ce n'est pour une nécessité urgente, c'est comme un enfant à la mamelle. (Pour les femmes, il y a le danger de confondre la douceur avec un état d'affaiblissement ou d'étaudissement).

Beaucoup d'âmes entrent dans les quatrièmes demeures.

## Cinquièmes demeures

### Chapitre 1

Très peu n'y entrent pas, il faut une grande solitude et un total mépris du monde. **Courage : on peut dès maintenant**

**NB 3 jouir un peu du Ciel. Ici c'est le sommeil.** C'est différent des cas précédents, dans lesquels l'âme était à moitié

**endormie, ici elle est profondément endormie;** tant que dure ce phénomène, l'âme reste comme hors d'elle. On ne doute pas que c'est Dieu, **le démon n'entend rien à ces choses.** Il y a d'autres genres d'union (qui semblent de Dieu) qui cependant sont produits par certaines vanités : quand la jouissance est de Dieu, c'est différent. Le signe certain que cela est de Dieu, c'est que quand on revient à soi on ne peut pas douter que Dieu était dans l'âme et qu'elle était en Dieu.

Faites attention à certains *demi-doctes* (Ste Thérèse souffrit beaucoup à cause de certains prêtres ignorants, timorés...) (8) et **ne regardez pas si la personne** (qui a ces grâces) **a de la vertu ou non.** Dieu le sait... C'est le *cellier*. C'est l'état passif.

### Chapitre 2

Il y a en cet état du plus et du moins. On a ici l'exemple de la chenille qui se transforme en papillon (au moyen du sommeil). Il y a alors des semences, des œufs, qui se réveillent au soleil : prédications, sacrements, pénitences, lectures; la chenille tisse son cocon : elle meurt au monde, reste dedans, et quand elle sort c'est un papillon : elle est complètement transformée. *C'est durant le sommeil, avec le temps, que cela se passe; le phénomène du sommeil ne dure pas plus d'une demi-heure, à mon avis.* Les phénomènes des sixièmes ou septièmes demeures sont presque identiques à ceux des cinquièmes, ils varient par l'intensité. Jamais je n'avais joui d'autant de paix et de suavité. Cela peut se passer en peu d'années ou en peu de jours; l'âme a une douleur très vive de voir offenser Dieu; elle souffre beaucoup à cause de la perte des hérétiques, des maures et plus encore pour les chrétiens. C'est comme la cire molle qui reçoit la forme.

### Chapitre 3

Ne pas cesser d'avancer, sinon on perd la semence et cela passe à une autre personne et l'âme meurt en communiquant sa chaleur à l'autre. Le moyen sûr, c'est l'obéissance (aux supérieurs légitimes qui donnent des ordres légitimes). L'âme doit être disposée à renoncer à une dévotion (l'oraison) par exemple pour consoler un malade.

### Chapitre 4

(Sainte Thérèse fait ici la comparaison avec le mariage). Cependant, c'est très différent du mariage naturel car ici les opérations sont :

- plus pures
- plus suaves
- plus délicates

On n'est pas encore dans les fiançailles, cependant on se voit (on se sent). Lui, Il concède une petite rencontre très brève.

On voit l'Époux d'une façon mystérieuse. Cela rend l'âme plus digne de l'Époux. Alors elle désire les fiançailles, mais si elle aime autre chose elle perd tout. Le démon se démène contre elle parce que, si une de ces âmes tombe, elle en ruine beaucoup. Au contraire, une âme de ce genre en

gagne beaucoup d'autres, par exemple : sainte Ursule, saint François, saint Dominique, saint Ignace.

Il faut avoir le zèle pour la gloire de Dieu.

## Sixièmes demeures

### Chapitre 1

(On résume ici les mêmes épreuves que celles dont parle le père Poulain dans son Traité *Des grâces d'oraison*). L'âme ainsi blessée recherche la solitude; touchée intérieurement, elle veut jouir de nouveau de cette chose. Elle ne désire plus un autre état. Alors Dieu veut qu'elle accroisse son désir, que cela lui coûte quelque chose : **de là les peines intérieures ou extérieures**, c'est seulement dans les septières demeures qu'on les supporte bien grâce à l'union avec Dieu. **A ce stade, savoir qu'il faut souffrir est une aide.**

#### Épreuves :

**a) Murmures** : des amis; l'âme craint de tromper les confesseurs; d'abord, elle craint que personne ne la confesse.

**b) Tourments** : d'être considérée comme bonne. En ces cas-là, ceux qui vous critiquent deviennent des «bienfaiteurs».

**c) Infirmités** : de vives douleurs, on est tout "sens dessus dessous". Ordinairement, ce sont des souffrances très grandes et des infirmités de tout genre.

**d) Des peines intérieures** : rencontrer des confesseurs timorés pour lesquels rien n'est certain, qui condamnent tout. **Faites attention à la mélancolie** (la tristesse). L'âme tombe dans des angoisses et inquiétudes. C'est encore pire si on croit être en train de tromper le confesseur, que l'on n'arrive pas à s'expliquer, que l'on se croit rejeté par Dieu. Il n'y a aucun remède, sinon espérer que Dieu la libère; la solitude est dommageable, alors il faut essayer de faire des œuvres extérieures de charité.

### Chapitre 2

Ces épreuves font voler très haut, on expérimente des impulsions qui sont différentes des :

- sentiments
- consolations
- goûts divins;

ici l'âme est bien réveillée, **c'est un autre degré d'oraison.**

Elle sent le toucher de la flamme et qu'Il est à l'intérieur, cependant Il ne la laisse pas jouir de Sa présence : c'est une **blessure précieuse** dont elle ne veut pas guérir. C'est une **douleur délicieuse**. C'est comme une étincelle qui jaillit des septières demeures, assez forte pour toucher mais pas assez pour satisfaire. De là le **tourment amoureux**, qui est différent des goûts divins (dans lesquels l'âme est dans l'état de sommeil).

Ici les sens et les puissances ne sont pas suspendus (c'est-

à-dire que ce n'est pas l'état de sommeil).

Cet état est une faveur plus sûre que les autres :

1) parce que le démon ne peut pas unir la souffrance et la jouissance,

2) c'est un doux ouragan où le démon ne peut pas entrer,

3) cela donne le désir de souffrir pour Dieu.

Ces peines ne sont produites ni par l'imagination ni par la mélancolie (tristesse), elles viennent du dedans. Parfois Dieu excite l'âme et cela se répand dans les sens, Il fait entendre que l'Époux est là et qu'Il excite à jouir de Lui.

### Chapitre 3 : Les paroles intérieures

Dieu excite aussi d'une autre façon : avec les paroles intérieures.

Il semble qu'elles viennent soit :

- du dehors
- de l'intime
- de la partie supérieure
- de l'extérieur

Dans les personnes faibles et mélancoliques, cela peut venir de l'imagination, il ne faut pas s'occuper de ces personnes et les dispenser de l'oraison mentale. **Même si la locution est vraie, au début il faut s'opposer** à la locution à cause du danger d'illusion.

Elles peuvent venir de trois causes :

- Dieu
- le démon
- sa propre imagination.

Beaucoup de personnes reçoivent ces faveurs.

Il ne faut pas les accepter si elles ne sont pas conformes aux Saintes Écritures.

Signes certains des paroles intérieures :

**1) la souveraine puissance** : «*ne t'afflige pas*», «*c'est moi*», «*ne crains pas*» : immédiatement cela donne paix, lumière et libère de l'affliction;

**2) l'âme reste dans une grande gratitude** : purifiée, elle a envie de louer le Bon Dieu;

**3) elles ne sortent pas de l'esprit**, même longtemps après, même si elles paraissent impossibles. Même si les confesseurs disent que c'est une illusion, l'âme ne doute pas. Elle se réjouit beaucoup qu'elles se réalisent.

Quand des paroles intérieures sont produites par l'imagination il n'y a pas ces signes; elles ne produisent ni certitude, ni paix, ni jouissance intérieure. Il y a, en effet, des personnes faibles qui se les imaginent. **Même si elles sont vraies, il faut consulter un confesseur savant, prudent, vrai serviteur de Dieu**; Dieu fera en sorte qu'il les croie.

Les visions intellectuelles ou les paroles intellectuelles sont différentes de l'imagination; elles sont :

- 1) claires,

- 2) imprévues,  
 3) comme une chose que l'on écoute, tandis que celles de l'imagination sont comme quelque chose que l'on compose peu à peu,  
 4) d'une seule parole on comprend plusieurs choses,  
 5) on comprend plus que ce qui est signifié.

Si elles sont du démon, elles n'apportent ni la tranquillité, ni la lumière; au contraire, elles produisent confusion et inquiétude.

Si elles sont de Dieu, l'âme reste confondue d'amour, sinon elles ne sont pas de Dieu (le démon n'ayant pas d'amour, il ne peut simuler longtemps). Si elles sont de Dieu, on ne peut pas ne pas les entendre.

#### Chapitre 4

Il faut un courage particulier. Pour les fiançailles spirituelles, Dieu la fait sortir des sens (union mystique complète). Il existe différents genres de ravissements (3).

On garde l'usage des facultés internes, tandis que dans le sommeil ce n'est pas le cas; jamais l'âme n'a été aussi réveillée (5). Dieu lui révèle quelques secrets, cependant elle ne sait pas l'expliquer. Par exemple, si quelqu'un entre dans un lieu plein de céramiques, en sortant il ne peut en dire les détails. Si on n'entend pas de secrets, ce ne sont pas de vrais ravissements.

C'est une grande miséricorde de Dieu. Celui qui ne veut pas en profiter sera maudit et se perdra (10). **Déjà en cette vie nous pouvons jouir de si grands biens (12). Lui, Il désire se donner,** l'âme est hors des sens, cependant parfois pas totalement,... la respiration semble disparaître (13). Le corps se refroidit. Cette **extase** (c'est la première fois que sainte Thérèse utilise ce mot) ne dure pas longtemps. Après elle reste absorbée un certain temps, elle n'a de goût que pour les choses de l'amour, elle est incapable d'autre chose.

**NB 4** On a honte si cela se passe devant d'autres personnes et on craint qu'elles ne croient autre chose.

«*Soit qu'on te loue soit qu'on te méprise, tu y gagnes.*» dit Notre-Seigneur à sainte Thérèse. L'âme est à Dieu, personne ne peut la toucher; par contre le corps, l'honneur, les biens, Dieu permet qu'on y touche. **Dieu défend l'âme contre tout le monde et contre tout l'enfer.** Les vrais ravissements sont différents des faux, car l'âme peut aussi être victime de ces derniers. Et quant aux effets des faux ravissements, il reste un malaise dans l'âme.

#### Chapitre 5

Les vols de l'esprit. Il faut du courage.

Il y a un autre type de ravisement : le vol de l'esprit impétueux, rapide, d'un coup; cela fait un peu peur, on ne sait pas qui, où, ni comment.

On ne peut pas résister : si on essaye de résister c'est encore pire; il faut s'offrir à Dieu. Il fait voir que l'âme n'est plus maîtresse d'elle-même. Le bassin se remplit d'un coup (5). Il faut du courage, on voit sa propre misère et que tout vient de Dieu. (7) On croit que l'âme se sépare du corps, est portée dans une région lointaine, on lui montre de grandes

choses en un instant, une infinité de secrets. C'est une vision imaginaire, c'est-à-dire que Dieu se sert de l'imagination (9). Quand l'âme revient à elle, elle en tire beaucoup d'avantages :

- 1) conscience de la grandeur de Dieu,
  - 2) plus d'humilité,
  - 3) le mépris des choses de la terre (le démon ne peut pas provoquer des effets si sublimes) :
- 1) paix,
  - 2) réconfort,
  - 3) profit.

(12) On perd l'usage des sens sans en savoir la raison. Courage !

#### Chapitre 6

(1) On est tellement plein d'amour qu'il suffit d'une petite occasion pour que l'âme recommence à prendre son vol. Les ravissements sont aussi fréquents en public, d'où les persécutions et les médisances. L'âme ne veut pas craindre, cependant cela arrive parfois, surtout à cause des confesseurs. Elle ne se sent en sécurité que lorsqu'elle est seule avec Dieu. Il lui paraît impossible d'obéir au confesseur, elle a envie de prêcher, il lui faut réprimer les désirs très violents de voir Dieu.

Je crois que le démon ne peut pas donner cela, mais la passion oui. Faites attention de ne pas trop pleurer, cela fatigue. (10) **Le démon ne peut produire autant de jouissances;** par exemple, cette jouissance faisait pousser des cris à certains saints, on les croyait fous (12). Cela me donne beaucoup de joie de voir les religieuses unies à cette jouissance intérieure. Si cela dure toute la journée, l'âme semble ivre.

#### Chapitre 7

C'est une très grave erreur de ne pas utiliser l'humanité de Notre-Seigneur, de Notre-Dame ou des saints.

(1) La douleur des péchés augmente à cause des faveurs que l'on reçoit, on voit sa propre ingratitudine, cependant ce n'est pas à cause du châtiment, on n'a pas peur de l'enfer. (5) On jouit de choses si sublimes qu'il semble qu'il ne faut pas méditer l'humanité de Notre-Seigneur, mais seulement jouir de l'amour; quelques-uns enseignent cela, moi je vous dis, je vous répète, c'est un mauvais chemin.

(6) Se séparer de ce qui est corporel pour brûler d'amour, c'est le propre des anges, ce n'est pas pour nous. Celui qui enseigne cela fait mal. (8) Si le feu de l'amour s'éteint, si on ne sent pas la présence, il ne faut pas rester ainsi, il faut essayer de le réveiller en demandant (à la beauté) des créatures : «*Qui t'a fait ?*» (St Augustin : *Les Confessions*, livre X, chap. 6, et *Soliloques*, chap. 31). Si le Seigneur suspend les puissances, il faut continuer avec Son humanité (oraison discursive, affective, ordinaire).

(14) Ne pas avoir peur des choses corporelles.

## Chapitre 8

Caractéristiques de la vision intellectuelle (et principes de sainte Thérèse, voir le point 8).

**(1) Entre-temps l'âme avance, la compagnie de Jésus se fait constante, elle le sent sans le voir, ni avec les yeux du corps, ni avec ceux de l'âme (imagination) : c'est ce que j'appelle la vision intellectuelle. (3) La vision imaginative passe rapidement, cette autre dure des jours et même un an.**

Cela ne peut être produit par la mélancolie ni par le démon à cause des bons effets intérieurs.

(4) «*Cette personne (saint Pierre d'Alcantara) et moi nous étions une seule chose, rien ne se passait dans son âme sans que je le connaisse.*» Cela produit la compagnie continue de Dieu et des actes d'amour quasi continuels; on le sent près de soi.

## (6) On sent la présence de la Sainte Vierge ou des saints.

(7) Je ne crois pas que le démon puisse produire des avantages et des effets si larges et avec autant de paix (personne ne peut donner ce qu'il n'a pas). Cela l'enrage que l'âme se tienne toujours avec Dieu. (8) «*Ma pensée est et sera toujours que ces effets que l'on sent sont propres à la grâce de Dieu.*» Celui que Dieu conduit par ce chemin ne doit pas se laisser épouvanter. Au début, il faut parler de cela, sous le secret de la confession **avec une personne très savante ou très spirituelle, préférer qu'elle soit très savante même s'il lui manque le spirituel.** Ne vous inquiétez pas si l'on vous dit que c'est votre imagination ou le démon.

(4) Si c'est une personne qui pratique l'oraison mais n'est pas conduite par ce chemin **elle s'épouvantera et condamnera toutes ces choses.** Je vous conseille **un grand théologien**, si possible très spirituel. La prieure du monastère est obligée de le permettre. Après, ne pas multiplier les consultations, c'est bien de les garder secrètes, sinon il y aura des persécutions et des angoisses. Ici-bas on ne peut avoir qu'une sécurité relative.

## Chapitre 9

Il ne faut pas désirer la vision imaginaire, cependant elle produit de grands avantages si elle est vraie.

(1) Ici le démon peut tromper plus facilement. Si elles sont de Dieu, elles sont utiles, on ne les oublie pas, cela dure très peu, on entre toujours dans le ravisement, on comprend la grande majesté de Dieu : «*O Seigneur... comme les chrétiens vous connaissent peu.*» (8) Si cela se prolonge, ce n'est pas une vision imaginative mais une figure qui s'est formée dans l'imagination. On reconnaît cela parce qu'on ne sent pas les effets, **l'âme reste froide** et l'oublie après. (10) La vision imaginaire arrive d'un coup. D'abord **elle trouble et fait peur**, puis après laisse une paix délicieuse. Ensuite quand on en parle avec le confesseur qui n'a pas pu la voir et

si l'âme s'explique mal, elle peut avoir des doutes, mais avec le temps, on en voit les fruits. (12) **S'ouvrir très sincèrement, le Seigneur aime que l'on utilise ses prêtres (très savants).**

(14) Avantages de la vision imaginative : le souvenir très doux de l'image et la consolation très vive. Cependant il ne faut pas la désirer parce que :

1) c'est un manque d'humilité,

2) le fait de la désirer favorise la tromperie et meut l'imagination,

3) c'est téméraire de choisir son chemin,

4) cela donne beaucoup de travail.

(17) Cependant les délices de la vraie vision imaginaire ont beaucoup d'avantages.

## Chapitre 10

Dieu donne d'autres grâces quand l'âme est affligée ou quand Il veut trouver ses délices en elle; l'inquiétude et l'affliction empêche l'âme de s'occuper dans l'amour, et le démon y gagne beaucoup. (2) A l'âme alors deux grâces, deux vérités sont concédées :

1) on comprend de quelle manière on voit les choses en Dieu et comment Dieu les contient toutes en Lui-même.

Voir comment nous commettons les péchés en Dieu, cela aide à supporter les injures, alors qu'Il supporte tant de notre part. Il a raison de désirer que nous autres, nous pardonnions à tous.

2) Dieu montre que Lui seul est la vérité et que le monde est mensonge. **Dieu aime tellement l'humilité parce que c'est la Vérité.**

## Chapitre 11

Les grands désirs de jouir déjà de Dieu. (2) Anxiétés, larmes, soupirs semblent prendre naissance de notre **amour** quand ce dernier est très **senti**. On a de la peine d'être encore loin de Dieu. C'est comme un coup de flèche, on ne peut pas s'empêcher de crier. (7) Le degré d'intensité maximum dure trois ou quatre heures, on craint de mourir. Cela se termine par un ravisement, une extase qui console.

Grands avantages :

1) le mépris du monde

2) seul le Créateur peut rassasier, on a davantage de mépris pour les créatures.

Ces âmes, Dieu les défend par les actes et, avant de mourir, les récompense de tout.

## Septièmes demeures

### Chapitre 1

Dieu étant infiniment grand, ses opérations n'ont pas non plus de limites.

Ce qu'elle (sainte Thérèse) sait, elle le sait **par expérience**. Prions, car beaucoup d'âmes meurent de faim. Ici cela diffère des ravissements. C'est la vision intellectuelle des Trois Personnes. Les merveilles et les jouissances, qui ne l'abandonneront pas, augmentent chaque jour, cependant l'âme peut opérer extérieurement.

On ne voit pas toujours la Trinité, mais seulement la première fois, et après si Dieu le veut. Comme par exemple une personne que l'on voit dans une chambre éclairée, et ensuite on ferme les volets, alors (on sent que) l'autre est là même si on ne le voit pas. On se sent mieux en tout.

## Chapitre 2

La première fois Notre-Seigneur montre Son humanité dans une vision imaginaire. «*Peut-être qu'à d'autres personnes Il se montre d'une autre façon*». Pour sainte Thérèse cela s'est passé après une communion. Il lui dit : «*qu'elle s'occupe de Lui et Lui s'occupera d'elle... et d'autres paroles qu'il vaut mieux entendre que dire*».

(2) C'est différent des autres apparitions, l'âme est hors d'elle, elle est remplie de crainte à cause de la violence (des ravissements et des paroles). Ici les deux ne peuvent pas se séparer. On ne pense pas au corps. Dieu est au centre le plus intime (3).

C'est une vision intellectuelle. La jouissance est intense. C'est différent des fiançailles spirituelles, où on peut se séparer, on ne le **sent** pas continuellement (dans le mariage spirituel on le sent toujours) (4). Exemple : c'est comme l'eau du ruisseau qui rentre dans la mer.

On entend plusieurs choses... que c'est Dieu qui donne la vie à l'âme : on le **sent** bien. De l'âme sortent des paroles de tendresse. «*Entre-temps de ce sein divin auquel l'âme est attachée, sortent certains jets de lait qui réconforment tous les habitants du château; le Seigneur veut ainsi qu'eux aussi participent des jouissances de l'âme, pour soutenir ceux qui doivent servir pour le corporel les deux époux*».

(6) On se rend compte de cela comme quelqu'un qui est mouillé à l'improviste. Le principe qui meut cette eau existe; cependant l'âme ne bouge pas ni ne perd la paix.

Quant on est dans la septième demeure, ou on n'est pas sujet aux mouvements des puissances et de l'imagination, ou cela ne cause pas de dommage ni n'enlève la paix. (9)

Le Roi est assis sur son trône bien que le royaume soit travaillé de grandes guerres et calamités, de bêtes venimeuses, de confusions et tumultes, cependant rien ne meut l'âme.

## Chapitre 3

Le Christ vit en elle et on en voit les effets :

– un grand oubli de soi-même, tout pour la gloire de Dieu (1);

– un grand désir de souffrir, cependant sans inquiétude si Dieu ne le veut pas. Si on est humilié ou persécuté, on prie pour ceux qui persécutent, on n'a pas de ressentiment ni de rancune envers eux. On leur fait du bien.

Avant, l'âme désirait mourir, maintenant elle veut vivre pour la plus grande gloire de Dieu.

Maintenant elle ne désire plus de goût ou de consolation car elle a Dieu au dedans d'elle. (8) **Elle n'a pas d'aridités ni de peines intérieures**. Elle veut seulement louer Dieu. **Elle voit comment Dieu désire se communiquer à nous**. Là, il y a des touchers d'amour auxquels il faut correspondre. **Ce qui caractérise la septième demeure est l'absence quasi totale d'aridité et d'inquiétude intérieure, en général on est toujours dans la paix**. Dieu invite l'âme à Le contempler... **on jouit l'un de l'autre dans un très haut silence**. (11)

C'est merveille que là, il n'y ait presque plus d'extase. L'âme ne se sent plus seule. Ce que nous avons dit avant, ce sont seulement des effets. L'âme a rencontré la terre ferme dans les tempêtes du monde. Attention de ne pas retomber dans les guerres d'avant... elle a la présence de Dieu qui lui fait tout oublier.

## Chapitre 4

Ces effets ne se maintiennent pas toujours, quelquefois le Seigneur abandonne l'âme à sa nature, alors toutes les bêtes venimeuses semblent se réunir pour se venger, cela dure un jour ou un peu plus. Ainsi l'on comprend mieux le bien que l'on a.

L'âme a de vifs désirs, cependant aussi des imperfections, péchés véniels et même, c'est possible, quelques péchés mortels occultes. **Il faut garder la sainte crainte de Dieu**. Toutes ces grâces sont données pour souffrir : oublier le repos, l'honneur, l'estime de soi-même... **le but du mariage spirituel, ce sont les œuvres**. L'humilité est le fondement de l'édifice. Il faut faire en sorte d'être le dernier. La compagnie de Dieu donne la force à laquelle prennent part tous les habitants du château, **même le corps car c'est pour faire des bonnes œuvres**.

NB 5

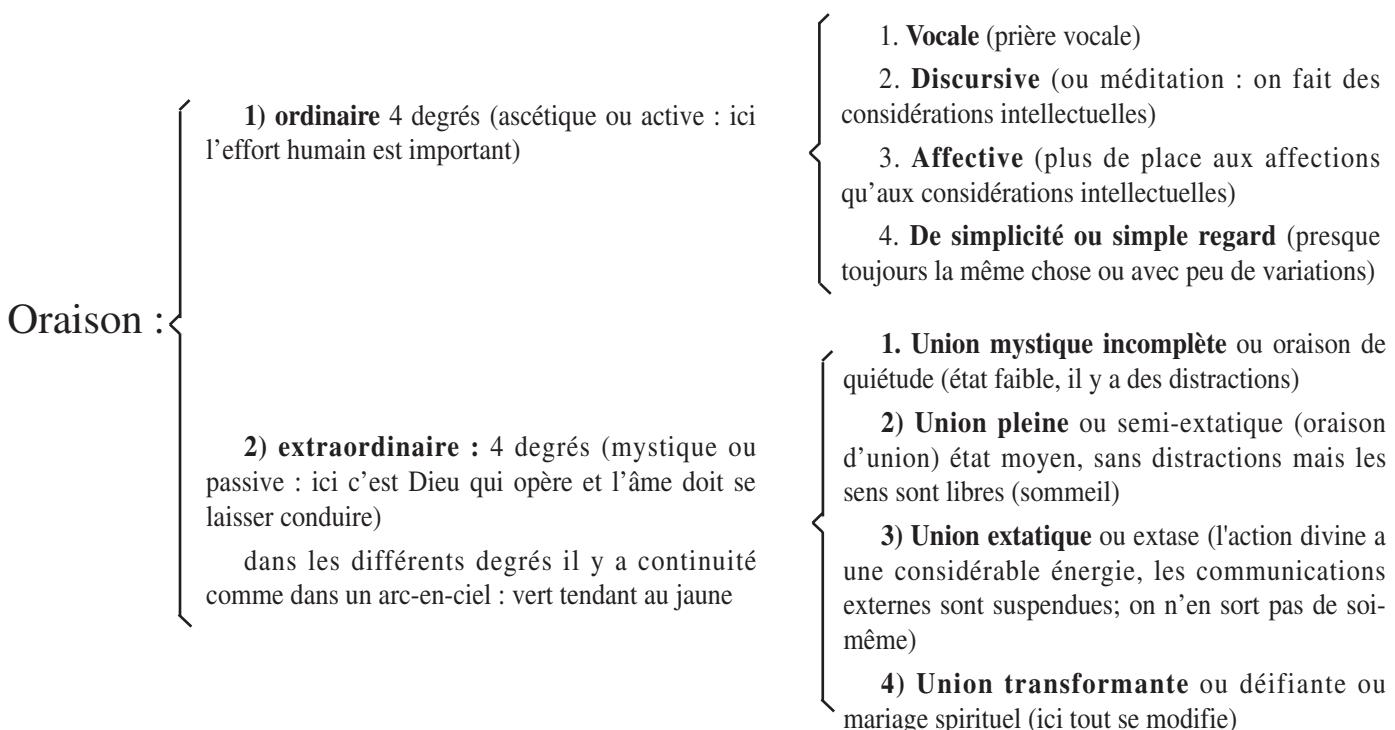
Désirons ce degré d'oraison, non pour jouir mais pour **avoir la force de servir Dieu**, (pour la prochaine persécution...).

Il est nécessaire que Marie et Marthe aillent de concert. Marie ne fut pas seulement la contemplation.

## Fin

Je suis contente de cet écrit. Si par obéissance vous êtes obligé de rester hors du château, vous trouverez toujours la porte ouverte au retour. Bien qu'il n'existe que sept demeures, chacune se divise en beaucoup d'autres : en bas comme en haut, sur les côtés, dans les jardins il y a des fleurs et d'autres choses délicieuses qui nous font nous anéantir dans la louange de Dieu. Priez pour l'exaltation de la Sainte Église, la conversion des Luthériens, pour moi.»

## Schémas des degrés d'oraison (d'après le P. A. Poulain : *Des grâces d'oraison*)



NB *Ce sont des degrés progressifs, c'est-à-dire qui procurent chaque fois plus de gloire à Dieu et de grâce à l'âme.*

*Lorsque les maîtres spirituels disent de chercher l'union mystique avec Dieu ils entendent par là l'union intérieure (par l'oraison), et il n'y a là aucun danger; par contre ils enseignent de résister aux phénomènes mystiques qui surviennent par l'intermédiaire d'une créature (apparitions, paroles intérieures...) car là il y a danger d'illusion.*

I. – Premier caractère fondamental de l'union mystique : **la présence de Dieu sentie** (I<sup>o</sup> thèse du P. Poulain, II<sup>o</sup> part., ch. 5).

II. – Deuxième caractère fondamental de l'union mystique : **la possession intérieure de Dieu**, manière dont on la sent, (cf pp. 93-105), on sent comme quelque chose d'intérieur dont l'âme est pénétrée, imbibé, immergée... comme une fusion, **la sensation d'être touchée de l'intérieur**; un toucher intérieur (II<sup>o</sup> thèse du P. Poulin, II<sup>o</sup> partie, ch. 6).

### Les dix caractères de seconde espèce de l'union mystique

III. – Impossibilité de se procurer par soi-même ces états... Ils arrivent à l'improviste... on ne peut en augmenter l'intensité, ils dépendent entièrement de Dieu. (Ils produisent la vertu d'humilité car on est conscient que tout dépend de Lui).

IV. – Cette union est en partie obscure et confuse, parce qu'elle ne vient pas de la nature, il y a une certaine inquiétude... "je ne comprends rien !"

V. – Cette forme de communication est incompréhensible (mystique = mystère).

«*On jouit d'un bien sans savoir par qui ni comment*» (Ste Thérèse).

«*La volonté aime sans objet spécial et distinct*» (dans l'intelligence) (*La Vive flamme d'amour*, St Jean de la Croix, strophe 3, verset 3, § 10).

VI. – Cette union n'est produite ni par le raisonnement ni par la considération des créatures, ni par des images sensibles (on sent et on se sent occupé par une sensation, sans objet dans l'intelligence, ni image dans l'imagination).

VII. – Cette union varie continuellement d'intensité. Cela provoque de la souffrance.

VIII. – Cela demande moins de travail que la méditation (discursive), c'est l'oraison de quiétude mais là, il y a des distractions.

IX – Cette union est accompagnée de sentiments d'amour, de repos, de plaisir et parfois de souffrance. Ici on parle "d'amour senti" (Il ne faut pas mortifier le plaisir sous prétexte de mortification. La mortification a pour objet d'enlever l'obstacle à l'union divine, mais non d'enlever tout ce qui la favorise, il ne faut pas commettre cette erreur.) Sainte Thérèse encourage l'amitié spirituelle.

X. – Cette union porte d'elle-même très efficacement à toutes les vertus.

XI. – L'union influe sur le corps et réciproquement (Voir St Jean de la Croix, *La Nuit obscure*, liv. 1, ch. 4 ou 5 selon l'édition).

XII. – L'union empêche la production de certains actes intérieurs. Cela s'appelle ligature.

## Un autre grand moyen d'oraision c'est Le Rosaire

«*Le Rosaire renferme deux choses, savoir : l'oraision mentale et l'oraision vocale*» (St Louis-Marie Grignon de Montfort, *Le Secret admirable du très saint Rosaire*, n. 9). En ces temps difficiles, il faut user de ce grand remède qu'est le saint Rosaire.

A Fatima, la Très Sainte Trinité l'a donné comme **l'ultime moyen, avec la dévotion au Cœur Immaculé** de Marie. Souvenons-nous : saint Louis-Marie G. de Montfort dit, dans *Le Secret admirable du très saint Rosaire*, que le Ciel l'a donné pour convertir les pécheurs les plus endurcis et les hérétiques (et combien de mauvaises doctrines peut-on voir de nos jours !) La Sainte Vierge l'a donné à saint Dominique comme une **nouvelle arme secrète** contre les Albigeois (op. cit. n. 51) et les fruits furent abondants.

L'argent, les honneurs de ce monde, les plaisirs mondains **seront bientôt pourris par la mort**, alors que tous les Ave Maria du Rosaire continueront à briller durant 100, 1000, 100'000 ans, comme des diamants éternels.

«*Si vous êtes fidèles à le dire dévotement jusqu'à la mort, malgré la grandeur de vos péchés, (...) vous vous sauverez*» (n. 4). C'est pour cela que le démon nous l'arrache des mains : «je suis fatigué... j'en dirai deux demain...» et l'on omet de dire le chapelet une fois, puis deux... et c'est l'histoire d'un grand nombre.

Saint Louis-Marie Grignon ne cesse de le dire : «*quand vous auriez vendu votre âme au diable comme un magicien, quand vous seriez un hérétique endurci et obstiné comme un démon, vous vous convertirez tôt ou tard et vous sauverez, pourvu que (...) vous disiez tous les jours le saint Rosaire*» (n. 4).

L'excellence du Rosaire réside dans le fait qu'il **renferme l'oraision mentale et l'oraision vocale**» (n. 9).

Il fut donné à saint Dominique en 1214. Voyant que les hommes se perdaient par **l'hérésie** albigeoise (aujourd'hui par le modernisme et le relativisme) il observa trois jours et trois nuits de prières et de pénitence; alors l'admirable Mère de Dieu, accompagnée de trois princesses du ciel, lui apparut et lui dit : «*Sais-tu, mon cher Dominique, de quelle arme la Sainte Trinité s'est servie pour réformer le monde ? (...) Sache que la principale arme a été le psautier angélique, qui est le fondement du Nouveau Testament (...) si tu veux gagner à Dieu ces cœurs endurcis, prêche mon*

*psautier*» (n. 11).

Saint Dominique tout consolé s'en fut à la cathédrale de Toulouse, les cloches sonnèrent, miraculeusement actionnées par les anges, pour assembler les fidèles; un orage terrible s'éleva, avec de nombreux éclairs; la terre trembla, le soleil s'obscurcit et tous les fidèles présents dans la cathédrale «*virent l'image de la Très Sainte Vierge lever trois fois les bras vers le Ciel pour demander vengeance à Dieu contre eux s'ils ne se convertissaient et ne recourraient à la protection de la sacrée Mère de Dieu*» (n. 11).

(Cela se comprend très bien quand on pense que nous péchons tellement et que dans Sa Miséricorde Infinie la Sainte Trinité, qui veut que tous soient sauvés pour l'éternité, donne un moyen si facile : 15 minutes chaque 24 heures, un chapelet par jour et les hommes méprisent la Bonté de Dieu... Combien de catholiques disent-ils le chapelet tous les jours ? Et les catholiques baptisés sont un peu plus de 900 millions...)

Ainsi tous les habitants de Toulouse se convertirent au Rosaire et l'on vit un grand changement dans la ville. Saint Dominique prêcha le chapelet toute sa vie.

La Sainte Vierge dit à saint Dominique : «*Beaucoup de prédicateurs veulent tout de suite tonner contre les péchés les plus graves, ignorant qu'avant de donner un remède pénible, il faut préparer le malade à le recevoir (...). C'est pourquoi ils doivent d'abord exhorter à prier le Rosaire, puis Dieu les aidera*» (n. 15).

Pourtant **100 ans après** l'institution du Rosaire par la Sainte Vierge, la malice et l'envie du démon **avaient réussi à le faire oublier**. Alors, en l'an 1349, vint la grande peste (sur 100 personnes, un seul survivant) et **d'autres hérésies** : les Flagellants et le schisme d'Orient (n. 18).

La Sainte Vierge apparut alors au Bienheureux Alain de la Roche et lui ordonna à nouveau de prêcher le Rosaire. Notre Seigneur lui parla dans l'Hostie : «*Tu me crucifies encore ! (...) parce que tu as la science et ce qui est nécessaire pour prêcher le Rosaire de ma Mère et par ce moyen instruire et retirer plusieurs âmes du péché (...) et ne le faisant pas, tu es coupable des péchés qu'ils commettent*». Alors, il se mit à le prêcher ! (n. 19).

La Très Sainte Vierge lui dit lors d'une apparition : «*Tu as été un grand pécheur en ta jeunesse (...) j'ai prié et désiré, s'il eût été possible toutes sortes de peines pour te sauver (...) et te rendre digne de prêcher mon Rosaire (...) Fais-le !*» Saint Dominique lui-même lui dit de le prêcher «*vous et tous les autres qui aimez la Sainte Vierge*» (n. 20).

L'histoire liturgique du Rosaire est l'histoire des victoires chrétiennes sur l'Islam : Lépante en 1571, Vienne en 1682, la Hongrie en 1716, etc. Alors, courage, préparons-nous enlevons la télévision et demandons à la Très Sainte Vierge de susciter à nouveau de grands prédicateurs du Rosaire !

# PRÉAMBULES ANTISUBJECTIVISTES ET EXERCICE DE RÉÉDUCATION À L'AMOUR DE DIEU

«...Méditez les attributs de Dieu...» Mgr Lefebvre (*Itinéraire spirituel*)

L'homme moderne considère «*Dieu comme une abstraction*» (*Cor Unum* N° 60), une pensée.

Le subjectivisme met un nouveau filtre sur la philosophie grecque, la théologie de St Thomas, les Exercices de St Ignace, et cela en empêche les fruits; nous n'allons réécrire ni la Métaphysique, ni la Somme, ni les Exercices, ils sont déjà faits et bien faits, nous essayons seulement d'enlever le filtre qui a été mis postérieurement par le subjectivisme.

## Retour à Dieu à travers les choses

et Exercice contre la VIe Révolution, c'est-à-dire la Révolution de la tristesse collective et organisée qui veut «refroidir la charité», nous faire nous sentir mal et insinuer le blasphème que Dieu est méchant. «*Celui qui va en amour ne se fatigue point et ne fatigue point*» St Jean de la Croix. «...Et de jouir toujours de Ses consolations» Oraison au St-Esprit. «1) Dans l'amour, l'aimant donne à l'aimé ce qu'il a. 2) Pas avec les paroles mais avec les faits. 3) Considère avec beaucoup d'affection» (St Ignace, *Exercices*, n° 230...).

Cette terre et toutes les terres  
Ce feu » feux  
Cette eau » eaux  
Cet air » airs  
...(1) » ...

(maintenant et continuellement; et elles restent en dehors de moi, objectives... patientes ... fortes générées ... héroïques...)

Ce fruit et tous les fruits  
Cette herbe » herbes  
Cette plante » plantes  
Cette fleur » fleurs  
... » ...

(maintenant et continuellement)

Cet oiseau et tous les oiseaux  
Cette fourmi » fourmis  
Cette vache » vaches  
Cette brebis » brebis  
Ce poisson » poissons  
... » ...

(maintenant et continuellement)

Cet homme et tous les hommes  
Cette femme » femmes  
Ce vieux » vieux  
Cet enfant » enfants  
... » ...  
...

### La Sainte Vierge

«...ses charmes extérieurs...» (Traité, St L.-M.G. de Montfort, N°49)

...Je veux savoir qui a fait les créatures pour Le remercier... Avoir conscience de la jouissance pour Le remercier... Remercier de tout l'amour senti jusqu'ici... faire le décompte... Spécialement dans les temps de persécution de l'Église, lorsque les ennemis veulent nous faire trahir la Foi, nous éliminer, nous diviser et nous faire nous sentir mal, il faut témoigner de la Foi, survivre, rester unis et se sentir bien.

«*La vraie cause de l'amour de Dieu, ce sont ses biensfaits*» (St Thomas).

Lorsque l'amour se refroidit, pour le réchauffer, St Augustin et Ste Thérèse nous disent de demander aux créatures : «*Qui t'a fait ?*» (*Confessions*, Livre X, chap. 6; *Soliloques*, chap. 31; *Château Intérieur*, 6, 7).

1) Mettez ici la créature que vous aimez le plus.

2) St Ignace, *Exercices*, N°230...

### I) Ils sont en dehors de moi...

ils sont autre chose que moi  
(contre le subjectivisme, contre la maladie de se renfermer dans la pensée, dans la télévision, dans les villes, dans les machines et dans la «civilisation artificielle» comme le dit Pie XII...)

même si :

je ne le pense pas  
je ne le sens pas

même si :

je me suis  
renfermé dans  
ma pensée

je ne l'aime pas  
je ne le veux pas  
je n'ai pas le temps  
ça ne m'intéresse pas

même si :

j'en ai honte  
je ne suis pas  
d'accord  
je suis distract  
je perds le contact  
avec les choses

même si :

ça m'embête  
je n'arrive pas  
je ne veux pas jouir  
ça ne me dit rien

même si :

je l'oublie  
je suis indigne  
je suis contre  
j'ai peur

même si :

je dors  
etc...

### II) Ils ont une certaine perfection, ...la preuve qu'il existe une intelligence c'est son œuvre» :

#### Dieu existe (contre l'athéisme)

Et Dieu est-il bon ou méchant ? Dieu est bon parce que ses créatures me font du bien objectivement. On dit : pourquoi, si Dieu est bon, permet-il que les enfants souffrent ? ... Parce qu'après Il a une éternité pour les consoler : «*banquet éternel*»... toujours... toujours. En proportion, une maman est “plus cruelle” en faisant attendre son enfant une journée avant de lui donner un gâteau.

### III) Il est un Ètre infiniment supérieur et amoureux et nous, nous sommes infiniment inférieurs et froids

(contre l'égalitarisme) voir Exercices de St Ignace, N°58-59.  
Qui est Dieu ? Quand la Très Sainte Trinité veut, pour ainsi dire, nous trouver, Elle doit regarder tout l'Univers... des centaines de millions de galaxies... puis la Voie Lactée... des centaines de millions de “systèmes solaires”... puis le Soleil... 300.000 fois plus grand que la terre... l'Europe... moi... (heureusement que Dieu est Amour !)

### IV) Dieu habite en eux par : «Son ...essence ...puissance ...présence» (St Thomas, I p., q. 8)

(contre l'insignifiance de Dieu). Si Dieu était visible, on verrait le Père grand dans le ciel... Son regard infiniment heureux maintenant et continuellement... Son sourire... et Ses mains rentrer dans les choses, leur donnant l'être, de même que N.S. Jésus-Christ...

### V) Et Dieu veut être reconnu comme la Cause exclusive des choses et éliminer les autres dieux et les autres religions

(contre l'égalité des religions : l'œcuménisme) «*Tu n'auras pas d'autres dieux...*» (Exode 20, 3). Le vrai papa et la vraie maman ne veulent pas que leurs enfants appellent maman et papa les faux dieux, ils veulent être connus personnellement et pas en général.

### VI) Et Il a fait les créatures pour me faire jouir, con- formes à Sa Volonté, pour me faire sentir l'amour (2)

(contre la tristesse collective organisée, le refroidissement de la charité, le non-amour...)

C  
e  
s  
t  
  
o  
b  
j  
e  
c  
t  
i  
f

## IV<sup>o</sup> Partie

### Avantages pratiques de l'oraision

Après avoir vu l'importance et les bienfaits de l'oraision mentale, nous en donnons ici un exemple concret, qui nous montre comment un catholique peut se sentir bien ("on peut jouir un peu du ciel déjà ici-bas" Ste Thérèse) dans une hostilité extérieure à son comble.

#### **Le Père Pierre Alagiani dans les prisons soviétiques**

Un exemple historique nous montre comment l'oraision mentale est un des meilleurs moyens surnaturels de défense, spécialement en temps de persécution.

Le monde moderne est déjà en train de devenir **une prison psychologique collective** (justement comme la "Lubianka" de Moscou où était enfermé le P. Alagiani). Demain ce ne seront peut-être pas les prisons communistes mais les prisons de l'ONU pour les catholiques qui veulent encore croire et pratiquer les **actes de Foi interdits par l'ONU et Vatican II**.

#### *Ni la vie ni la mort*

*Mon paradis dans les prisons soviétiques*

P. Pierre Alagiani (Alagiagian) S. J.

(Éd. Téqui)

#### **«... Chapitre XV – Mon paradis terrestre**

#### **Seul avec le Christ**

Dans ma cellule du Korpus N. 3, j'avais la solitude parfaite. Finis les interrogatoires ! Je pouvais mener une vie tout intérieure, intensifier mon union avec Dieu; **j'avais comme l'impression sensible d'être avec le Christ**. Je lui parlais simplement comme un petit enfant. Tout haut, comme s'Il était là à m'écouter. Je Lui disais mes appréhensions pour l'avenir; je partageais avec Lui mes joies quotidiennes. La solitude absolue, la privation de tout contact avec ce monde, sans lettres d'amis, sans nouvelles, transformèrent ma cellule en un petit paradis.

Au début, je me lamentais en présence du Christ que j'avais avec moi dans l'hostie consacrée. Je me disais : «*Que vais-je faire durant tant d'années, seul, sans aucun livre pour me distraire et faire passer le temps ?*» Le Seigneur m'inspira l'idée d'écrire un livre qui aurait pour titre : «Colloques avec Dieu pour une retraite spirituelle de six jours, selon la méthode de saint Ignace, destinée aux prêtres». D'autres projets me passèrent par la tête : écrire un roman historique en trois parties où je raconterais mes souvenirs; composer de petits traités de piété ou des récits, etc. Mon enthousiasme ne dura pas. Je me sentais incapable

de réaliser tous ces projets, d'autant plus que je n'avais aucun instrument de travail. Je n'avais même pas de papier pour écrire. Mais Dieu me donna la force de vaincre les difficultés. Je finis par avoir une plume et de l'encre. Pour le papier, je dus m'ingénier. On mettait du papier-journal dans les toilettes; j'en taillai les marges blanches que je collai avec de la mie de pain; je les réunis en cahier. Je commençai donc à composer ma retraite pour les prêtres. Au début, j'écrivais difficilement, mais bientôt tout alla si rondement que j'eus cent quatre-vingts pages de méditation. Certains jours, les idées ne venaient pas. D'autres fois, j'écrivais comme si quelqu'un me tenait la main. Le soir, quand je relisais mes pages, je ne me reconnaissais pas moi-même et, pleurant de joie, je disais au Christ présent : «*Non, cela n'est pas de moi ! Je ne suis que Votre copiste !*»

Mes jours se divisaient en trois parties : huit heures pour le sommeil; huit, pour le travail, deux heures pour les petits travaux et les repas, puis six heures de prière.

#### **Nostalgies spirituelles**

Je souffrais énormément de ne pouvoir dire la messe. Le Christ m'inspira un acte de dévotion *sui generis*. Je me taillais une grande hostie de papier et, chaque matin, après ma méditation, je «célébrais» deux messes; l'une en rite arménien, et l'autre en latin, c'est-à-dire que je récitais toutes les prières de la messe avec toutes les cérémonies comme si j'étais vraiment à l'autel. Je dois avouer que ces messes – appelées sèches – analogues à des communions spirituelles, me donnaient plus de dévotion et de consolation que mes vraies messes d'autrefois. Je pensai aussi à dire «mes» messes en union avec les fidèles. Je me fis de petites hosties de papier et, devant la balustrade imaginaire vers laquelle je me tournais, je disais : «*Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*». Puis je faisais les mouvements pour distribuer la communion aux nombreux fidèles que l'imaginais présents; je répétais plusieurs fois : «*Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen*»

Je n'avais pas de montre. Je faisais l'examen de conscience après le repas du midi. Quand le soleil tombait, je faisais une visite au Saint Sacrement qui durait une demi-heure; **la consolation aidant, il m'arrivait souvent d'y passer une heure**. J'avais une heure pour me promener dans la cour; j'en profitais pour dire mon bréviaire, c'est-à-dire trois chapelets.

Après «ma» messe dite le matin et la bénédiction du Saint Sacrement le soir, je m'imaginais m'adresser à une assemblée de fidèles et je disais : «*Dieu soit bénî ! Béni soit son saint nom, etc.*» Prenant une voix de baryton, je répétait les invocations au nom du peuple chrétien !

Je souffrais de vivre isolé de mes confrères. J'en parlais à Jésus-Hostie. D'accord avec Lui, **je décidai de vivre dans une communauté «idéale»** dont je serais le ministre, comme

lorsque j'étais au Gesù de Rome. Le Christ était le supérieur. J'avais pour compagnons : la sainte Vierge, saint Joseph, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, sainte Agnès, saint Marcellin et mon Ange gardien. Ainsi fut créé «ma petite compagnie de Jésus !»

Le soir, en me couchant, je leur disais "Bonne nuit" à tous. Comme en Italie, certains jours, je faisais les pénitences d'usage, selon la pratique dans les communautés religieuses. Pour varier, **je m'imaginais** faire mes dévotions dans les différentes églises de Rome. Ces pèlerinages fictifs me fournissaient la matière de mes examens de conscience; ils me rappelaient le temps où j'avais, vaille que vaille, accompli mon devoir; j'en profitais pour demander à Dieu pardon.

L'année était entrecoupée de neuvaines. **Le temps passait si vite que je commençai à m'en alarmer.** Devant passer 156 mois en prison, je pris l'habitude de compter le temps, non par jours, mais par mois. J'arrivai vite au mois jubilaire, le cinquantième. Tout à la joie de célébrer mon «jubilé» et de la communiquer aux autres, je dis au policier qui me passait mon repas au guichet : «Savez-vous ? Aujourd'hui je célèbre mon jubilé de prison !» Il me ferma le guichet au nez en me disant que cela le laissait bien calme ! Cela me fit mal, très mal !... Mais, il me suffit de jeter un coup d'œil vers Jésus-Hostie pour écouter son doux reproche : «*Mais, ce n'est pas assez que je sois là pour te consoler ?...*»

### Mes activités apostoliques

**A mesure que le Seigneur m'introduisait dans les mystères de la vie intérieure,** Il allumait en mon âme un esprit extraordinaire d'apostolat et de soif du salut des âmes. Dans ce désir de gagner les hommes au Christ, je travaillais mon caractère impulsif et emporté pour le rendre très doux et affable même avec le gardien de la prison. Je considérais le commandant de la prison comme mon supérieur, et les autres gardes comme mes frères pour le salut desquels je devais prier et souffrir. Je profitais de toute occasion pour glisser un mot sur Dieu, sur l'âme, sur la vie éternelle. Les contacts étaient rares. Mon premier essai sérieux fut auprès de l'aide-géôlier. Après de long travaux d'approche, il me demanda de lui transcrire les principales prières des chrétiens. Il se décida à fréquenter l'église, à abandonner son dangereux métier et à vivre en bon chrétien. Il était surveillé de près; à force de courtes rencontres, je pus lui enseigner l'essentiel.

Presque aucun employé de la prison ne resta insensible à la grâce. Détenu solitaire, vêtu de l'accoutrement des prisonniers, comme un criminel, **toujours souriant**, toujours occupé à écrire ou à prier, sans me plaindre, je les intriguais tous. Tout d'abord, ils se contentaient de m'observer, puis ils m'écoutaient au cours de leurs perquisitions d'office qu'ils traînaient en longueur. Ils me questionnaient sur les vérités religieuses : ils avaient faim de vie surnaturelle. Quand ils se sentaient épiés, ils s'en allaient d'un air indifférent, mais ils

ne me rencontraient jamais sans me sourire ou sans me faire un signe de tête amical. Eux-mêmes m'indiquaient les fêtes religieuses de l'année, car je n'avais aucun calendrier. Ils s'entendirent pour ne pas me déranger pendant mes prières du soir et du matin.

### Le Christ est ressuscité

Je n'oublierai jamais ma première fête de Pâques. C'était en 1948. Un aide-geôlier m'ayant indiqué la date du carnaval, je pus déterminer le jour de Pâques. Le Vendredi-Saint, je jeûnai pour me préparer à la grande solennité. Le jour de Pâques, **j'étais plein de joie.** J'attendis avec impatience l'heure de la promenade. J'avais les poches pleines de petits paquets de nourriture que j'avais mise de côté depuis des semaines. Pendant la promenade, mes petits paquets avec mes souhaits de Pâques volèrent dans les airs et tombèrent par-dessus les murs peu élevés de ma cour, dans d'autres cours où se promenaient d'autres prisonniers. Sur chaque paquet j'avais écrit : «*Le Christ est ressuscité !*» On sait que de Pâques à la Pentecôte, les Russes disent bonjour par ces mots. Mes paquets, avec mon mot de bonjour, contenaient du café, du sucre, du savon, etc. Cette manière d'apostolat risqué dura trois jours; entre les branches, je sus qu'il avait apporté du réconfort aux détenus que je secourais sans les voir. Rencontrant, durant ces jours, un groupe d'aides-geôliers avec leur chef de section, je leur souhaitai la Pâques, à haute voix. Comme je les voyais sourire sans dire un mot, je leur dis en plaisantant : «*Mais, vous êtes donc tous chrétiens ! Vous n'êtes pas des païens !*» Ils éclatèrent d'un bon rire sonore. Même la doctoresse, quand je lui adressai le «*Christos voskres*» – le Christ est ressuscité, – fit trois inclinations profondes, en me souriant.

### «La parole de Dieu n'est pas enchaînée»

Les communistes pensaient bien **me rendre impossible toute activité sacerdotale** en m'enfermant seul, dans une cellule. Mais, la lumière, la chaleur, la vie rayonnaient de l'Hostie cachée dans mon petit paradis ! Malgré la vigilance des gardiens innombrables, chargés d'empêcher toute communication entre les prisonniers, j'ai pu de mille façons exercer mon ministère auprès des détenus. Quand les pas cadencés des gardes s'éloignaient, de mystérieux langages s'établissaient sur les parois des cellules. D'innocentes aiguillées de fil passaient d'un coin à l'autre des cours, où nous faisions la promenade; leurs différents noeuds avaient chacun leurs sens. Nous déposions de minuscules billets dans les trous des murs; une correspondance très brève, mais très suivie, finit par s'établir entre les prisonniers. Je pus ainsi consoler des âmes angoissées, leur inspirer confiance en Dieu et **même les absoudre**, grâce aux mystérieux coups donnés sur les parois, au moment convenu dans les minuscules billets.

**O bienheureuse faute... de mes bourreaux !**

L'apôtre saint Paul a pu dire du péché originel : «*O bienheureuse faute qui nous a mérité un tel Sauveur !*» Dieu hait le péché c'est sûr, mais une fois qu'il a été commis, Il a versé sur le monde une infinité de grâces de repentir, de sanctification et de perfection. J'ai touché du doigt cette vérité dans les prisons soviétiques : j'ai vu tant d'âmes en arriver à accepter avec gratitude le jour où elles avaient été condamnées et à bénir ceux qui les avaient frappées, parce que leur malheur les avait mises sur le chemin de la vérité et du salut éternel ! On pensait réduire à néant mon ministère en me faisant changer de cellule, dans les sept ans que j'ai passés en prison, au moins une douzaine de fois. Sans le vouloir, mes bourreaux me fournirent l'occasion de décupler mes contacts avec les âmes désolées, abattues par des condamnations injustes ou arbitraires.

### **La paix des sans-Dieu est un enfer anticipé**

Au cours de mes contacts avec les pauvres détenus, j'ai pu me rendre compte des moyens exécrables auxquels eut recours le régime soviétique pour remplir les prisons et condamner aux travaux forcés des dizaines de millions de ses citoyens. Grâce aux communications secrètes que nous avions établies entre nous, il me fut facile de reconstituer l'histoire des malheurs de plusieurs d'entre eux.

Le 10 décembre 1947, à Moscou, furent arrêtés et menés en prison de Lubianka, trente citoyens soviétiques : médecins, ingénieurs, avocats, etc. Après quelque quatre ou cinq mois d'interrogatoires et de tortures, ils furent condamnés à dix ans de réclusion, sans procès, sans autre chef d'accusation que les dépositions préfabriquées des juges d'instruction. On donna officiellement comme raison le délit d'avoir critiqué la politique de Staline. Cela se passait deux ans et demi après la guerre. Dans toute nation civilisée, même pendant une guerre, tout citoyen peut dire et écrire ce qu'il pense du gouvernement de son pays. En Union Soviétique, même en temps de paix, on ne pouvait jouir de ce droit élémentaire.

### **La foi : seul soutien dans l'enfer soviétique !**

Un jour que je tournais dans la cour, comme la louve du Capitole de Rome dans sa cage ! j'aperçus sur la trace des pas que j'avais faits le jour précédent l'impression de talons de femme. Je les effaçai, et j'imprimai de nouveau mes traces dans un coin isolé. J'écrivis sur un petit morceau de bois : «rad», content. Le jour suivant j'eus la joie de lire : «rada», contente. Mon cœur était en proie à l'espérance et à la peur. Il me fallait une dernière preuve de prudence. De ma main gauche, j'écris sur un tout petit bout de papier : «*Qui êtes-vous ? une âme affligée et persécutée comme moi ? ou une vile espionne provocatrice !*» Le lendemain je trouve un fil. Je tire dessus. Je le palpe; il était plein de noeuds. Je le déchiffre et un frisson me traverse le corps; les larmes me viennent aux yeux. Je me réjouissais à l'idée de faire au Seigneur une bonne pêche. Les noeuds du fil ne me révélaient que le nom de la femme – ADA – mais je connaissais déjà

son émouvante histoire. Ses compagnons d'infortune me l'avaient racontée. C'était une jeune épouse, qui du matin au soir tournait dans sa cellule, comme une folle; elle ne parvenait à dormir que par des injections ou des somnifères, tant elle était agitée et torturée par son instinct maternel, son bébé de trois mois, qu'elle avait laissé chez elle.

Je lui écrivis un billet plus long. Une correspondance régulière s'établit entre nous, dissimulée dans un coin de la cour. Je l'exhortais à mettre sa confiance en Dieu, je lui montrais combien la foi peut nous soutenir dans les aventures les plus graves; elle se lamentait, je la consolais; elle exposait ses doutes que j'essayais de dissiper. Je l'encourageais de mon mieux. Lorsqu'elle se montra résignée à la volonté de Dieu et résolue à persévéérer, la prudence m'imposa de cesser notre correspondance très dangereuse.

### **Béni soit ce jour**

Je venais d'être transféré dans une autre cellule, quand j'entendis trois petits coups doubles sur la paroi. C'était un signe d'appel. Le «grand criminel» que j'étais, ancien dans le métier, ne répondit pas tout de suite : ce pouvait être un piège des aides-geôliers ou même du chef de section. Il fallait répondre. Comme par mégarde, je touchai le mur; de nouveau j'entendis le signal d'appel. Le second jour, je touchai le mur avec un livre, ou du bout du pied; toujours la même réponse. Il s'agissait donc vraiment d'un compagnon de malheur. Le quatrième jour, je frappai résolument sur le mur. Entre moi et la personne qui gémissait dans la cellule voisine, un colloque s'établit qui dura six mois.

Mon voisin était une dame, doctoresse en je ne sais plus quoi, épouse d'un gros bonnet soviétique, communiste elle aussi et athée depuis trente ans, membre actif du parti depuis toujours. Au début, je lui cachai ma condition de prêtre : il ne fallait pas l'effaroucher. Elle témoigna un jour une grande compassion à «*ce pauvre Italien condamné à la prison par ces barbares*». Les questions et les réponses se succédaient depuis plusieurs jours, quand elle se rendit compte que mon discours se tenait à un niveau élevé et que c'était ma foi qui me soutenait dans mes épreuves. Elle me reprocha de me montrer si froid et si peu galant; elle me dit qu'elle aurait aimé que je lui envoie quelques baisers, quelques caresses...

«*Madame, lui dis-je, je suis prêt à tous les sacrifices, même à celui de ma vie pour vous aider à bien supporter vos souffrances, mais flatter vos bas instincts, jamais. Non et non. Je ne suis pas un communiste athée, ajoutai-je, qui pêche son bonheur dans la mare des ordures. Je suis chrétien et je veux mener une vie de chrétien.*» Je la menaçai de cesser toute communication.

L'effet dépassa mes espérances : «*Oh ! quelle douche froide vous m'avez donnée*», me dit-elle. elle jura qu'elle se comporterait comme je le voudrais. Elle me conjura de continuer. Je ne demandais pas mieux.

C'était une femme instruite, très au courant de l'histoire

de l'Europe. Je lui demandai, un jour, ce qu'elle pensait des Jésuites. La réponse fut claire et simple : «*Rien de bon !*» Je lui répondis à brûle-pourpoint que j'étais Jésuite. Deuxième douche froide. Malgré l'endoctrinement communiste, elle n'avait pas l'esprit entièrement corrompu; l'âme restait droite. Elle me dit qu'elle était disposée à me croire. Elle avait confiance que je ne la tromperais pas. Elle me pria de lui parler de la religion catholique.

Comme elle était cultivée, j'entrepris de l'instruire dans les formes : catéchisme, doctrine, histoire religieuse, exégèse et apologétique. Elle me posait des questions et écrivait mes réponses dans son cahier en se servant de signes sténographiques compris d'elle seule. Nos entretiens se faisaient au moyen de petits coups sur le mur. A la lettre *a* correspondait un coup; *b*, deux coups; *c*, trois, etc. Pour exprimer la dernière lettre de l'alphabet russe, il fallait trente coups ! On finissait par former un mot, des phrases; une pause marquait la séparation entre deux mots et une pause très prolongée annonçait une autre phrase. Parfois le diable s'en mêlait pour m'exaspérer un peu; il arrivait que, après une longue et laborieuse instruction, la dame disait qu'elle n'avait pas bien compris et me priait de reprendre ma phrase. J'avais pris l'habitude de frapper le mur avec la jointure des doigts de la main gauche. La jointure devint toute endolorie et couverte de plaies.

Mais le diable perdit la partie. Cette bonne fille pleura ses erreurs passées, fit sa profession de foi, reçut l'absolution et se fit catholique. Le jour de sa confession générale, je ne savais pas comment remercier le Seigneur. Elle était toute heureuse, alors que, peu de mois auparavant, elle était résolue à se suicider.

Le point le plus difficile pour elle était qu'il fallait pardonner à ses ennemis. «*Comment puis-je pardonner, disait-elle de son doigt, frappant sur la muraille; ils m'ont arrêtée et condamnée injustement ! Ils m'ont arrachée à ma maison le 10 décembre 1947, et depuis trois ans, je n'ai reçu aucune nouvelle de personne. Pardonner ? à ceux qui me font gémir loin de mon mari et de mes cinq enfants !...*» Il me fallut beaucoup de temps pour lui montrer la différence entre le péché et le pécheur et que pardonner ne signifie pas l'approbation de la conduite du pécheur. On peut, on doit haïr la malice de celui dont on a été victime, mais il faut pardonner à l'ennemi qui nous a infligé le mal. Le pécheur demeure notre prochain, il est l'image de Dieu, son âme a été baignée dans le sang de Jésus; il peut devenir notre frère dans le ciel ! Comme le médaillon, lui dis-je, de votre mère que vous auriez retrouvé dans un cloaque et que vous vous empresez de ramasser sans vous occuper des saletés qui le recouvrent. Une fois bien nettoyé, vous le couvrez de vos baisers. C'est ce qui est demandé, à nous chrétiens, envers les pécheurs, même ceux qui se sont montrés nos ennemis personnels.

La brave dame fut enfin conquise par la grâce; elle répétait souvent : **Béni le jour où je fus envoyée en prison !**

Je la confessais tous les premiers vendredis du mois; je ne

lui avais pas dit encore que j'avais le Saint Sacrement et que Celui qui lui avait pardonné se trouvait personnellement tout près d'elle, derrière le «*mur parlant*». Je me demandais comment lui communiquer la grande nouvelle. Nous nous étions déjà servi d'un trou dans le mur de la cour pour échanger des billets, J'y avais même déposé, bien dissimulés, des petits paquets de sucre, de café, etc., que la dame avait récupérés sans difficulté. Je pensais que Celui qui n'avait pas hésité à naître dans une étable serait content de ce tabernacle provisoire afin de parvenir jusqu'à cette âme qui avait faim de Lui. Lui ayant révélé la présence de Jésus-Hostie, j'étais sur le point de réaliser mon projet quand vint l'ordre d'un changement général de cellules.

Nous restions sur le même étage, mais séparés par quatre cellules. Nous ne pouvions plus communiquer par le mur. Je pus lui faire parvenir un billet où je lui disais qu'à chaque vendredi du mois, lorsqu'elle s'apprêterait à dîner, elle fit un acte de contrition; dix minutes plus tard, de loin, je lui donnerais la sainte absolution. Nos rapports devinrent moins fréquents, mais continuèrent encore pendant quatre ans. Finalement, je perdis toute trace de cette pauvre et chère âme. Elle était morte, peut-être : elle souffrait d'angine.

### Revers de la médaille

Il ne faudrait pas croire que tout allait sur des roulettes. Il m'arriva des erreurs, des échecs et, par suite, des remords de conscience. J'étais trop pressé d'agir; mon zèle intempestif m'amenaît à poser des actes sans la préparation nécessaire, comme si j'avais eu le pouvoir de faire des miracles; parfois aussi, sous prétexte de prudence humaine, je procépais trop lentement.

Un jour de Pâques, ayant reçu un accueil favorable des aides-geôliers à mes saluts : «*Le Christ est ressuscité !*», je commis l'imprudence de répéter mon salut à tous ceux que je rencontrais. Même au surveillant de mes promenades quand il ouvrit le guichet pour me dire de me préparer à sortir, j'allai dire : «*Le Christ est ressuscité !*» Importuné par mon audace ou craignant d'être épié, il me ferma le guichet au nez en grommelant : «*Il n'est pas ressuscité du tout !*» Je passai le reste de la journée en deuil, me sentant coupable d'avoir provoqué ce blasphème par ma légèreté.

Un jour que nous étions en train de déménager, me trouvant dans une grande pièce, je me mis à dialoguer avec un voisin, en tapant sur le mur. C'était un sheik, chef religieux musulman qui, pour avoir prêché le culte envers Allah, avait été arrêté et condamné. Je voulais parler du vrai Dieu à cet homme qui Le cherchait. Je me trompai dans mes signes. Au lieu de les corriger, je décidai d'attendre que nous fussions fixés à demeure dans une nouvelle cellule : crainte qu'on ne découvre nos relations et qu'on nous éloigne l'un de l'autre. Sagesse ou fausse prudence ? Je n'ai plus rencontré ce Musulman, même après l'avoir cherché pendant quatre ans.

Un aide-geôlier m'écoutait avec attention chaque fois que nous faisions ensemble la promenade, ou qu'il inspectait ma chambre. Je lui parlais de Dieu et de la religion. Un jour que

nous étions seuls dans la cabine où l'on se dépouille pour le bain, je me mis à parler de la foi à voix haute. A ma grande surprise, il m'interrompit en disant : «*Cessez de plaisanter !*» Cela me fit mal au cœur; j'avais poussé trop loin mon zèle, car le brave homme me continua ses marques de déférence et de bienveillance. Peut-être avait-il craint d'être épié, comme cela arrivait souvent. Sans y penser, je l'avais exposé au danger !

### Oublis envers les amis du ciel

Ma conduite envers ma «petite Compagnie de Jésus» n'était pas toujours parfaite non plus. Je me lamentais sans doute un peu trop auprès de ma secrétaire, sainte Agnès, et je mettais trop peu à profit les inspirations de mon Ange gardien; surtout, je devenais un ennui continual pour l'économie général de la communauté, saint Joseph, à qui je me plaignais de manquer de papier, de pain, etc.

En général, j'étais fidèle à adresser mes oraisons jaculatoires à Jésus-Hostie; je ne pouvais pas y manquer, attendu qu'il était là, avec moi, et que j'avais bien besoin de Son aide. Je devenais peut-être agaçant avec mes demandes enfantines : «*Seigneur Jésus, donnez-moi quelques pensées à écrire dans mon livre intitulé Colloques avec Dieu. Si vous m'abandonnez, à qui pourrai-je m'adresser, etc ?*».

Malheureusement, il m'arrivait de passer une heure ou deux à mon travail, sans faire un seul acte d'amour. Je m'en excusais et je tâchais de doubler la dose.

### Le comble de mon bonheur

**Dans ma cellule, je goûtais habituellement la présence de Jésus-Hostie, mais de façon plus intense à certains moments**, par exemple durant ma visite au Saint Sacrement, pendant la retraite annuelle et, en particulier, quand je célébrais mes messes spirituelles. Pendant ma visite journalière au Saint Sacrement, **il me semblait que le voile tombait**; je parlais, j'écoutais, je demandais et je recevais. J'avais l'impression que Jésus et moi étions présents l'un à l'autre comme deux personnes. Ces représentations pieuses, vers la fin de la visite, prenaient un air de réalité, lorsque je me voyais devant la Madone de la Strada de l'église du Gesù à Rome et que je la conjurais de me bénir. Ces exercices, **imaginaires** sans doute, étaient pour moi très réels.

Une fois, accablé à la pensée que je vivrais et mourrais seul, loin de mes confrères Jésuites, je me lamentais à saint Joseph d'avoir à mourir écrasé par les communistes. J'eus l'impression alors que saint Joseph me disait : «*Pourquoi t'affliger ? N'es-tu pas l'enfant de Jésus, de Marie et de moi ? tu verras que se passeront des choses dont tu n'as pas l'idée.*» Ces mots eurent le don de me calmer totalement.

Du 22 au 31 octobre, je faisais ma retraite annuelle. Le recueillement était difficile à cause du remue-ménage continual dans le camp et dans les prisons. Mais je faisais ma retraite avec tant de ferveur et je recevais tant de grâces que **j'en étais moi-même profondément ému. En 1948, je fus**

**tellement emporté par la consolation spirituelle** que j'étendis ces jours fascinants à un mois entier.

Dans ma réclusion, la solitude et surtout la présence eucharistique de Notre-Seigneur transformèrent mes jours de retraite en des **jours du paradis**. En 1947-1948, je me prêchai à moi-même, à haute voix, les quatre exercices journaliers. Je faisais mon chemin de croix, comme si j'étais dans l'église du Gesù à Rome. Mes méditations visaient à acquiescer à la volonté de Dieu, dans mon paradis, et je les résumais dans ces trois pensées :

- 1) Mon paradis ? C'est d'offrir à Jésus :
  - a) tout ce que j'ai;
  - b) toute l'affection de mon cœur;
  - c) tout moi-même. – Jésus, je suis tout à toi.  
Tu es mon tout.
- 2) Mon paradis ?  
c'est de faire revivre Jésus en moi :  
«*Mihi autem vivere Christus est.*»  
«*Vivo ego iam non ego, vivit vero in me Christus.*»
- 3) Mon paradis ? c'est la vie intérieure :
  - a) dans la pureté du cœur;
  - b) dans l'intimité avec le Christ;
  - c) dans une activité joyeuse pour le Christ.

Le bien qui m'attend est si grand que toute peine m'est une joie.

**J'étais heureux dans ma cellule.** Cependant, au fond de mon âme, je regrettai de manquer de l'essentiel pour un prêtre, de ne pouvoir célébrer la vraie sainte messe. Je n'osais espérer cette grâce en mon sépulcre. Mais le Seigneur me ménagea, en récompense, je crois, de mes messes spirituelles, cette grâce jugée impossible. En 1952, l'ambassade italienne me fit parvenir un missel et quelques sous; **j'en profitai pour me procurer du raisin dont je fis du vin.** Cette fois, mon bonheur fut au comble, car je pus célébrer pour de vrai la sainte Messe. Cette grâce de la dire librement, la messe, dans ma cellule, j'en appréciai le prix quand, en janvier 1954, j'appris d'un officier français le sort fait à l'archevêque lithuanien, Monseigneur Renes, pour une messe. Il avait, le jour de Pâques 1952, réuni plusieurs Polonais, Lithuaniens, Russes-Blancs et Ukrainiens, pour une messe dans une grande chambre de la prison où j'étais. Il avait à peine distribué la sainte Communion que les aides-géolières, se rendant compte de ce qui se passait, firent irruption dans la chambre et confisquèrent tout ce qui leur tomba sous la main.

«*Comment les policiers, me demandais-je, m'avaient-ils laissé dire la messe, pendant presque un an, sans me déranger ?*» C'est très simple. Ils m'avaient vu pendant des années célébrer ma «messe-sèche»; ils pensaient que c'était une façon à moi de prier. Pour eux, la célébration de ma vraie messe ne marquait aucune différence. Je devais donc à mes messes-sèches de pouvoir dire la messe véritable. J'en remerciai Notre-Seigneur. A partir du 5 mars 1953, je célébrai la sainte messe tous les jours. **Mon désir de recouvrer la liberté en devint moins ardent.** Avec cette

grâce inespérée, je vivais dans le calme et la joie.

«Seigneur, que tu es admirable sur toute la terre... !»

## Conclusion

### I. – Une persécution religieuse sélective (1)

Il faut remarquer que la persécution des catholiques comme "secte intégriste" laisse apparaître des différences de critères selon les pays, tout au moins pour le moment.

La différence est totale selon la perspective de la philosophie de l'État agresseur anti-catholique. On passe carrément, de la déclaration comme secte intégriste de l'Église catholique dans la nouvelle loi sur la liberté religieuse en Russie (2), et de l'accusation du Pape comme intégriste (3), à l'identification **sélective** et à la criminalisation graduelle des organisations catholiques moins progressistes ou considérées comme plus conservatrices; ainsi trouve-t-on l'*Opus Dei*, le *Renouveau Charismatique*, mouvements que le Card. Ratzinger considèrent comme l'espoir de l'Église, sur la liste des sectes établie par l'État belge.

Dans les premiers combats culturels de cette nouvelle persécution de l'Église en Italie, l'*Opus Dei*, *Comunione e Liberazione*, la *Fraternité St Pie X* sont mis dans un même sac, sans distinctions doctrinales (par exemple dans le livre "I quattro angoli del fondamentalismo", Roberto Giampaolo, *La Nuova Italia*).

Malgré cette variété de critères, il faudra attendre que se manifeste le principal groupe de pression, plus ou moins progressiste, auquel sera confiée la direction du *Nouvel Ordre Mondial* (mais il faut aussi prévoir et se préparer à conduire dans la réaction catholique «*le courant irrationnel des masses*» dont parle même Maritain, *Humanisme intégral*, chap. 5, 1, et aussi tenir compte de l'action de la Providence en tout cela). Il faut peser les différents critères de la persécution selon les divers pays ou continents, pour mieux prévoir l'apostolat, le temps du combat et les moyens à mettre en œuvre en vue de notre préparation générale.

N'oubliions pas non plus qu'ils appliqueront probablement la méthode "scolastique" de la Révolution, utilisée par Staline pour détruire le Parti des petits propriétaires : «*ne pas manger tout le saucisson d'un seul*

*coup, mais par tranches*».

### II. – Voilà comment Pie XII nous a préparés à voir grandir devant nos yeux cette nouvelle persécution de la part de l'ONU :

Pie XII  
12.10.1952

«*Ne Nous demandez pas qui est l' "ennemi" ni de quoi il est revêtu. Il est partout et au milieu de tous; il sait être violent et sournois. Au cours de ces derniers siècles il a tenté d'opérer la désagréation intellectuelle, morale et sociale de l'unité réalisée dans l'organisme mystérieux du Christ. Il a voulu la nature sans la grâce; la raison sans la foi; la liberté sans l'autorité; parfois même l'autorité sans la liberté. Cet "ennemi" est devenu toujours plus concret, avec une audace qui Nous laisse stupéfaits : Le Christ oui, l'Église non. Puis : Dieu oui, le Christ non. Et enfin le cri impie : Dieu est mort; ou plutôt : Dieu n'a jamais été. Voilà la tentative d'établir la structure du monde sur des fondements que Nous n'hésitons pas à montrer du doigt comme étant les principaux responsables de la menace qui pèse sur l'humanité : une économie sans Dieu, un droit sans Dieu, une politique sans Dieu. L' "ennemi" s'emploie à rendre le Christ étranger dans les universités, dans les écoles, dans la famille, dans l'administration judiciaire, dans l'activité législative, dans les assemblées des nations, là où se détermine la paix ou la guerre...*

*Le Pape doit, à sa place, veiller, prier et se prodiguer sans cesse, afin que le loup ne parvienne à pénétrer dans la bergerie pour ravir et disperser le troupeau (cf. Jn 10, 12).*

*...Il est donc nécessaire que votre action soit avant tout consciente.»*

### III. – Un dernier danger : nous pousser à nous unir aux autres religions pour mieux nous défendre contre l'État antireligieux

C'est ce qu'ils ont réussi à faire en URSS. Des témoins oculaires nous ont appris que **la persécution commune a favorisé l'œcuménisme** entre les religions persécutées. Le danger commun pousse à s'unir, c'est-à-dire à mettre de côté ce qui nous sépare et à «*chercher ce qui nous unit...*»

Cette théorie est déjà en train de circuler ici et là.

Comme, après la Perestroïka, le danger communiste n'est

1) Voir *La Pseudo-Restauration*, chap. 1, "Hypothèses futures", Éd. Les Amis de St François de Sales.

2) La loi sur la liberté religieuse en Russie «*voudrait mettre un frein aux nombreuses sectes religieuses en Russie ... où certaines de ces sectes cachent des activités purement criminelles... La loi met sur un plan d'égalité toutes les organisations religieuses, y compris l'Église catholique, ... et concède un statut officiel seulement aux religions orthodoxe, juive, islamique et bouddhiste, considérées comme traditionnellement présentes en Russie*» (*La Nacion*, Argentine, 7.8.97).

3) Dominique Isperian, *Nouveau Quotidien*, Genève, septembre 1994 : «...*Les intégristes de toutes tendances, Jean-Paul II se met à leur tête à l'occasion de la Conférence du Caire...*»

plus là pour réaliser «*le front commun œcuménique*», voilà que le Nouvel Ordre Mondial invente la persécution comme secte qui permet d'atteindre le but historique du XXe siècle : l'unification des religions, qui est pour la Maçonnerie la construction de la nef religieuse-humanitaire du Temple (1).

C'est une application supplémentaire de la méthode révolutionnaire : peur-sympathie (bâton-carotte pour les ânes). Peur : l'État antireligieux; sympathie : s'unir pour mieux résister. Ce n'est plus la logique de la Foi, c'est de la peur !

Il faudra être vigilant pour ne pas tomber dans tous les pièges, comme Jonathan Macchabée en croyant aux promesses de Tryphon (I Mac. 12, 39-52). Un jour ou l'autre, il faut s'attendre à cette proposition pour nous abuser et nous faire renier la Foi catholique.

#### **IV. – Le droit de résistance aux lois de l'État. L'objection de conscience contre les lois de l'État**

Il faut encore considérer que tout le monde trouve normale l'objection de conscience, par exemple des médecins, contre la loi qui les obligeraient à pratiquer l'avortement. Tout le monde trouve aussi normal que **le pape et les évêques** soutiennent mondialement et à haute voix ce droit. Ils ne font que défendre **l'ordre naturel**.

Mais alors combien plus notre foi nous oblige-t-elle à **résister à la loi**, à pratiquer l'objection de conscience, lorsqu'il s'agit de **l'ordre surnaturel**; et la loi voudrait nous empêcher d'enseigner la supériorité de Jésus-Christ sur les autres dieux, de la religion catholique sur les autres religions et de l'Église catholique sur l'église protestante.

*Dulcis in fundo*

#### **V. – Comment s'enflammer d'amour pour la Très Sainte Vierge**

**Après avoir entrevu les persécutions futures, nous voulons conclure avec ce qui nous procure le plus d'amour**

«*Penser à moi est plus doux que le miel, me posséder est plus doux qu'un rayon de miel*» (Ecclésiastique, 24, 27).

Le critère de la vérité objective, c'est que Dieu existe objectivement ainsi que Notre Seigneur, et l'Église qui, avec le Magistère romain, me garantit la vérité en m'indiquant qui sont les vrais maîtres spirituels.

Nous devons toujours être disposés à croire la vérité

objective, même si «**je n'y pense pas, je ne l'aime pas, je ne le sens pas, je ne le veux pas, je n'ai pas le temps, je ne m'y intéresse pas, j'en ai honte, j'ai peur, je ne suis pas d'accord, cela m'embête, je n'y arrive pas, je ne veux pas jouir, je me suis renfermé dans ma pensée, je suis indigne, je suis contre, je dors, etc...**

Application : alors si un maître spirituel autorisé me parle «*des charmes extérieurs de la Sainte Vierge*» et que cela me paraît exagéré parce que je suis né dans la Révolution, humaniste, protestante puritaine, libérale, marxiste... qui suis-je pour avoir raison ?

Entre «*ce qui me semble à moi*» et le Magistère romain qui me garantit les écrits d'un maître spirituel, qui dois-je choisir ? Si je ne suis pas d'accord, je ne suis pas soumis à la vérité objective.

**«La Très Sainte Trinité veut maintenant établir la dévotion à Mon Cœur Immaculé»** (Notre-Dame de Fatima)

Considérations résumées et références tirées du *Traité de la vraie dévotion* de saint Louis-Marie Grignon de Montfort.

«Jésus-Christ est venu au monde par Marie et c'est par Marie qu'Il doit régner (1).

Marie est le chef-d'œuvre du Très-Haut (5). La divine Marie a été inconnue jusqu'ici (13). Il faut se soumettre à Elle à l'exemple de Notre Seigneur (18). La Trinité ne changera pas Son décret (22). Les prédestinés sont engendrés, nourris, cachés dans son sein (St Augustin), (33). Elle est la Reine des coeurs (38). Elle est nécessaire pour notre fin dernière (39).

Encore plus pour notre perfection (43). Ses enfants sont nourris de son lait... Ils auront beaucoup d'ennemis mais aussi beaucoup de victoires (48) surtout dans les derniers temps... **Les charmes admirables que le Très-Haut a mis dans son extérieur** (49), Dieu veut les découvrir (50). Dieu a mis des inimitiés secrètes entre les enfants de Marie et ceux du serpent (54). Dieu veut à présent qu'Elle soit plus aimée... ses enfants éprouveront ses douceurs (55). Ses esclaves d'amour mettront partout le feu de l'amour divin (56). Notre Seigneur règne en Elle plus que dans les autres êtres (63). L'ignorance à l'égard de Notre-Dame est étonnante, non seulement celle des chrétiens catholiques, mais même des docteurs (prêtres) qui faisant profession d'enseigner aux autres les vérités ne connaissent la sainte Mère de Dieu que d'une manière spéculative, sèche et stérile (64).

Dieu regarde et veut notre cœur (I Rois 16, 7, Prov 23, 26, Ps 72, 26) (70). Elle n'est pas comme les autres créatures qui, si l'on s'y attache, nous éloignent de Dieu (75). Rien n'est aussi digne de haine que nous-mêmes et d'amour que Dieu (80). Les démons sont de fins voleurs, nous tombons par manque d'humilité (88).

**Marie se donne à son esclave d'amour**, ne se laisse

1) Voir *Notes sur la Révolution dans l'Église*, Éd. A.S.F.S.

jamais vaincre en amour. Elle se donne tout entière d'une manière ineffable; Elle le fait s'engloutir dans l'abîme de ses grâces, Elle l'embrace de son amour, Marie est toute à lui «*accepit eam discipulus in sua*» (Jn 19, 27), fixer son regard en Marie (144). Sur les croix, Elle met le sucre de ses douceurs maternelles (154).

«*Ma vieillesse se trouve dans la miséricorde du sein*» – Ps 91, 11 (156). Là où est Marie l'esprit malin n'est point. Parler souvent d'Elle (166). La Sainte Vierge empêche que le démon ne leur nuise. **Enfin Elle empêche que Notre Seigneur ne les châtie quand ils pèchent** (174). Marie est faite pour moi... «*Tout ce que j'ai est à vous et tout ce que vous avez est à moi*» (179). Ils lui découvrent leurs peines. Ils s'attachent à ses mamelles de miséricorde et de douceur pour avoir le pardon de leurs péchés...

Les réprouvés n'ont pas le goût de la douceur de Marie (199). Elle gagne par ses dévots les bonnes batailles (203), les revêt de ses propres habits (206). Elle leur obtient la bénédiction du Père Céleste, les protège dans leur corps et leur âme; et Dieu bénit ceux qui les bénissent et maudit ceux qui les maudissent (207).

«*Remplissez-vous de ce que J'ai engendré*» (Eccl. 24, 26) «*Venez, envirez-vous du vin de son amour que je vous ai mêlé avec le lait de mes mamelles*» – Ct 5, 1 (208).

Elle les relève lorsqu'ils sont tombés (209). Elle s'abaisse à eux, **Elle condescend à toutes leurs faiblesses**, les protège de sa puissance impériale (210).

**Marie apaise pour eux Son Fils** (211). Vous vous mépriserez comme un limaçon, comme un crapaud, un serpent (213). Si tu offenses le Père, tu t'en humilieras aussitôt devant lui, tu t'en relèveras amoureusement sans trouble ni inquiétude (215).

Elle se donnera à vous d'une manière merveilleuse mais véritable... Ô ma chère Maîtresse, je suis tout vôtre. Sur ce sein, que l'on me comble de biens (216).

**Quand viendra ce siècle de Marie ?** (217). Par Marie on travaille peu. Il n'y a point de nuit en Marie (218). Saint Augustin appelle la Sainte Vierge *forma Dei*, le moule de Dieu (219). Faites vos actions par Marie... perdez-vous en Elle... quoique ce soient des choses inconnues (222). Si vous dites : Marie, Elle dit : Dieu (225). Le sein de Marie est l'*aula sacramentorum*, la salle des secrets de Dieu (247).

Avoir de l'aversion, de la tiédeur et de la négligence à dire le *je vous salue Marie*, c'est un signe probable et prochain de la damnation éternelle (250). L'*Ave Maria* est un baiser chaste et amoureux que l'on donne à Marie (253).

Il faut faire toutes les actions **par** Marie (258). Il faut se perdre et s'abandonner en Elle en disant : «*Je renonce à moi et je me donne à Vous, ma chère Mère*». Puisque l'esprit de Marie est l'esprit de Jésus (259). Il faut faire toutes ses actions **avec** Marie et tout **en** Marie...

La Sainte Vierge est le vrai paradis terrestre, il y a des

raretés et des douceurs inexplicables que Jésus-Christ y a laissées pendant neuf mois. Ce très saint lieu est véritablement l'arbre de vie... Il y a des tours imprenables de force, des maisons charmantes de confiance, une fournaise ardente et continue de charité (261).

Oh ! quel bonheur de pouvoir entrer et demeurer en Marie (262). Une fois obtenue cette grâce insigne, il faut demeurer dans le bel intérieur de Marie avec complaisance, s'y reposer en paix, s'y appuyer avec confiance, s'y cacher, se perdre sans réserve dans ce sein virginal... **Ceux qui opèrent en elle ne pécheront pas** (Ecclésiastique 24, 30) c'est-à-dire ne feront point de péchés considérables parce que son sein est la salle des sacrements divins où Jésus-Christ et tous les élus ont été formés (264).

Enfin il faut faire toutes ses actions **pour** Marie, La prendre pour sa fin prochaine... il faut **défendre ses priviléges** quand on les lui dispute, il faut soutenir sa gloire quand on l'attaque, il faut attirer tout le monde à cette vraie et solide dévotion (265).

**Pour la communion**, suppliez cette bonne Mère de vous prêter son cœur... son sein est aussi pur et son cœur aussi embrasé que jamais (269). Après, vous introduirez Jésus-Christ dans le cœur de Marie qui Le recevra amoureusement, L'adorera, L'aimera parfaitement, L'embrassera étroitement, et **Lui rendra plusieurs devoirs qui nous sont inconnus dans nos ténèbres épaisse**s» (270).

«*Ceux qui ont reçu du ciel la faveur d'aimer la Sainte Vierge et de la servir par affection, doivent être extrêmement soigneux de continuer cela jusqu'au ciel*» (*Le Secret admirable du Très Saint Rosaire*, St Ls-M. G. de Montfort, rose 17).

## VI. – La “nouvelle arme secrète”

Ce que nous avons dit de l'oraison a pour but de nous encourager à la pratiquer, afin d'obtenir les fruits de force intérieure et d'amour («*le premier acte de la charité, c'est l'amour, et le premier effet de l'amour, c'est la jouissance*», St Thomas, II, II, q 27, a 1 et 2).

A part tous les exercices spirituels que nous pouvons faire pour avancer dans l'union intérieure avec le Bien Infini, il est aussi possible que cela nous soit octroyé comme un don, gratuitement, pour les besoins de l'heure présente.

En étudiant l'histoire de l'Église, nous voyons que la Très Sainte Trinité se sert de la Très Sainte Vierge pour offrir à son Église de **nouvelles** armes surnaturelles, entre autres : le Scapulaire, le Rosaire, les Exercices de St Ignace, la Médaille miraculeuse...

Sachant cela, c'est une hypothèse à ne pas exclure que notre Bonne Maman du Ciel ait déjà préparé une “nouvelle arme secrète” (c'est ainsi que Monfort appelle le Rosaire, *Le Secret admirable du Saint Rosaire*, n° 51).

Ne peut-on savoir quelle pourrait être cette nouvelle arme ? Saint Paul nous prévient que «*là où abonde le péché, surabonde la grâce*» : c'est révélé !

Nous ne savons pas quelle arme la Providence prépare pour nous aider à affronter toutes ces nouvelles Révolutions qui sortent de l'Enfer, mais nous sommes conscients qu'après la Révolution marxiste et la Révolution dans l'Église, ils sont en train d'inventer autre chose, comme **l'inversion de l'homme intérieur**, dans toutes ses puissances (le goût de faire le mal, le monstrueux, voir par exemple les jouets des enfants, le cinéma, où l'on voit désormais plus de films sanguinaires que de films "d'amour", la haine, la méchanceté dans les chants, etc...). Ils sont en train de semer une nouvelle Révolution culturelle.

L'hypothèse alors est, qu'une nuit de Noël ou à une fête de la Sainte Vierge, le Ciel vienne à notre secours avec un **cadeau collectif**, par exemple celui de la quatrième demeure dont parle Ste Thérèse d'Avila (la quiétude... un état intérieur et habituel d'amour et de paix au milieu de la Révolution du XXIe siècle), fait à tous ceux qui croient et veulent encore toutes les conséquences, même politiques, de la Divinité de N.S.J.C, (d'après le Card. Ratzinger, c'est le centre du combat).

Enfin, ce n'est qu'une hypothèse, mais ce qui est "sûr et certain", c'est qu'à la fin le *Cœur Immaculé triomphera !*

## SOMMAIRE

P. 2	<b>Préparation à la persécution de la F.S.S.P.X pour intégrisme</b>
P. 4	<b>Deux Volontés se heurtent dans l'histoire</b>
P. 5	<b>L'application pratique : le Décret de l'ONU de 1981</b>
P. 7	<b>Exemple d'application du Décret de l'ONU en Italie : la loi Mancino</b>
P. 9	<b>Le Rapport Guyard en France</b>
P. 11	<b>En Argentine : Projet de loi sur la liberté religieuse</b>
P. 12	<b>En Russie ... En Belgique ... l'ONU et Vatican II déclarent que : IL EST INTERDIT...</b>
P. 13	<b>Le danger et le remède – Le Château intérieur de Ste Thérèse</b>
P. 20	<b>Schémas des degrés d'oraision (d'après le P. A. Poulain : <i>Des grâces d'oraision</i>)</b>
P. 21	<b>Un autre grand moyen d'oraision, c'est le Rosaire</b>
P. 22	<b>Préambules antisubjectivistes</b>
P. 23	<b>Avantages pratiques de l'oraision : <i>Mon paradis dans les prisons soviétiques</i>, par le P. Pierre Alagiani</b>
P. 28	<b>Conclusion : I. – Une persécution religieuse sélective    II. – Voilà comment Pie XII nous a préparés    III. – Un dernier danger</b>
P. 29-30	<b>IV. – Le droit de résistance aux lois de l'État. L'objection de conscience contre les lois de l'État    V. – <i>Dulcis in fundo</i> – Comment s'enflammer d'amour pour la Très Sainte Vierge    VI. – La "nouvelle arme secrète"</b>

## Vient de paraître

de M. l'abbé Giulio Maria TAM

### 1. – Le N° 7 de *Documentation sur la Révolution dans l'Église*

(Analyse de l'Oss. Rom. de 1997. CHF 15.- FF 60.-)

### 2. – Les K7 de la récollection, prêchée à Riddes les 15 et 16 novembre 1998

– **Récollection hommes K 7 N° 1** : Homélie : L'acte de foi solitaire de la Vierge Marie et la perte de la foi aujourd'hui – **1° Conférence** : Nouveaux préambules pour mieux profiter des Exercices de St Ignace

– **Récollection hommes K 7 N° 2** : Chemin de Croix – **2ème Conférence** : Préparation spirituelle à la nouvelle persécution religieuse de l'Église catholique – Bénédiction du Saint Sacrement

– **Récollection dames** : Retour à Dieu à travers les choses (CHF 11.- FF 45.-)

**Ce dossier ayant nécessité un effort financier considérable et beaucoup de travail, nous comptons sur l'aimable soutien de nos lecteurs. (D'autres dossiers sont en préparation). D'avance nous leur exprimons toute notre reconnaissance, avec l'assurance de nos prières. (Une messe trimestrielle est célébrée à toutes leurs intentions).**